



HAL
open science

La décentralisation, un moyen de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme dans la commune de Sindian (Sud du Sénégal)

Mohamed El Bachir Badji

► **To cite this version:**

Mohamed El Bachir Badji. La décentralisation, un moyen de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme dans la commune de Sindian (Sud du Sénégal). Histoire. 2017. dumas-01744789

HAL Id: dumas-01744789

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01744789>

Submitted on 30 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Master en Histoire

Spécialité : Techniques, Patrimoine, territoires de l'industrie

La décentralisation, un moyen de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme dans la commune de Sindian (Sud du Sénégal)

Présenté par : Mohamed El Bachir Badji

Sous la direction de : Pr Anne-Françoise GARCON

JURY

Membres du jury:

Valérie	NEGRE
Thierry	PILLON
Philippe	BARTHELEMY
Anne-Françoise	GARÇON

Session septembre 2017

Table des matières

Remerciement	5
Dedicaces	6
Liste des sigles et abréviation	7
Liste des graphiques	8
Liste des tableaux	9
Liste des schémas	10
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I APPROCHE THEORIQUE	14
I Analyse des concepts	15
1. La décentralisation	15
2. Le patrimoine	17
3. Le développement	17
II Objectifs	18
III Hypothèses	19
IV Méthodologie	19
1. La revue documentaire	19
2. Enquêtes de terrains.....	21
CHAPITRE II	Présentation de la commune de Sindian
23	
I Présentation du cadre physique	24
1. Présentation géographique.....	24
1.1. Situation géographique.....	24
1.2. Relief et climat	24
1.3. La démographie	25
II Présentation historique	25
CHAPITRE III : Diagnostic des activités socio-économiques de la commune	27
I Les acteurs de développement de la commune de Sindian	28
1. Les organisations communautaires de base.....	28
1.1. Les GIE (Groupements d'Intérêt Economique).....	28
1.2. Les GPF (Groupements de Promotion Féminine)	28
1.3. Les ASC (Associations Sportives et Culturelles).....	28
1.4. Les APE (Associations des Parents d'Elève)	28
1.5. Les comités de santé.....	29
2. Les organismes d'appui au développement (ONG, projet de l'Etat).....	29
II Le secteur primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire	29

1.	Le secteur primaire	29
1.1.	L'agriculture	29
1.2.	L'élevage	30
1.3.	L'exploitation forestière	30
2.	Le secteur secondaire	31
3.	Le secteur tertiaire	31
3.1.	Le commerce	31
3.2.	L'électricité et l'eau.....	31
3.3.	Transport et communication.....	32
3.4.	Tourisme.....	32
3.5.	Banques et Assurance.....	32
4.	Le secteur quaternaire.....	32
4.1.	Education.....	32
4.2.	Santé et social	34
CHAPITRE IV : Décentralisation et tourisme		35
I	Historique de la décentralisation et du tourisme au Sénégal	36
1.	Le Sénégal avant indépendance.....	36
2.	L'acte I de la décentralisation.....	36
3.	L'acte II de la décentralisation :	37
4.	L'acte III de décentralisation.....	38
II	La gouvernance locale, un enjeu pour le développement	41
1.	Les problèmes de développement de la commune	41
2.	Les compétences transférées	42
3.	L'impact escompté des compétences transférées sur et le tourisme.....	45
4.	Les limites d'exécution du programme de la décentralisation par la collectivité locale	51
CHAPITRE V		53
Inventaire du patrimoine et Quelques perspectives pour le développement du tourisme dans la commune de Sindian		53
I	Inventaire du patrimoine de la commune de Sindian	54
1.	Le patrimoine culturel	54
1.1.	Les relations interculturelles qui existent entre la commune de Sindian et les autres cultures	54
1.1.1.	Les BAÏNOUNK, premiers habitants de la commune	54
1.1.2.	Les autres dialectes diolas	55
1.1.3.	La présence des manding dans la commune.....	56
1.1.4.	L'influence française	57

1.2.	Le patrimoine historique.....	57
1.2.1.	Ahoune SANE, un héros	58
1.2.2.	Bakolong BADJI, une légende	59
1.3.	Les rites et cérémonies traditionnelles.....	59
1.4.	La danse et la lutte.....	60
1.4.1.	La danse Diola.....	60
1.4.2.	La danse des masques.....	61
1.4.3.	La lutte traditionnelle	62
2.	Le patrimoine naturel	63
II	Quelques perspectives pour le développement du tourisme dans la commune de Sindian	64
1.	Une politique de recherche de supplément budgétaire.....	64
1.1.	Les travaux d’infrastructures de communication et les moyens de transport.....	64
1.2.	Un plan d’aménagement d’espaces de sports et loisirs	65
2.	Une politique de conservation et de valorisation de la culture et du patrimoine local	66
2.1.	La pérennisation du patrimoine	66
2.2.	Les institutions culturelles.....	67
3.	L’organisation du tourisme dans la commune de Sindian.....	69
	Conclusion.....	72
	PROJET TUTEURE.....	74
	Bibliographie.....	79
	Annexes	81

Remerciement

Initialement, ce travail n'aurait pas été réalisé sans la bénédiction du **Bon Dieu** qui m'a permis de m'instruire.

Au terme de ce travail j'exprime mes profonds remerciements à mon **encadreur : le Pr Anne-Françoise GARCON** pour tous les efforts, les précieux conseils qu'elle m'a prodigués, ses idées enrichissantes, sa disponibilité ainsi que la gentillesse dont il a toujours fait preuve.

Mes reconnaissances à mon enseignant référant de l'université Assane Seck de Ziguinchor, en l'occurrence le **Dr Ousmane BASSE**.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du corps professoral pour la qualité de leur enseignement, avec des modules riches et variés et qui colent parfaitement à nos attentes. Un grand merci aux secrétaires du Master TPTI, **Anne-Sophies RIETH** et **Evelyne BERREBI**, qui, par leur dynamisme, leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme jouent un rôle majeur pour l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

Je ne peux conclure ces remerciements sans exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont accepté dans leur bureau pour des entretiens et par conséquent m'ont apporté leur soutien.

Dedicaces

Ce travail est dédié à ceux à qui je dois mon existence :

A mon père **Moussa BADJI**, pour sa vaillance et son accompagnement ;

A ma mère **Aïda DIEDHIOU**, pour sa protection et son affection ;

A mes oncles **Bacary BADJI**, **Ibou BADJI** et **Younouss DIEDHIOU** pour leur accueil, leur disponibilité et leur soutien pendant toutes mes années d'études au Sénégal ;

A ma regrettée sœur **Awa BADJI** ;

A mon regretté frère **Pape Landing BADJI** ;

A mes frères et sœur **Fatou BADJI**, **Amadou BADJI**, **Massiré BADJI**, **Bourama BADJI**, ainsi qu'à mes cousins et cousines, de Dakar à Sindian, en passant par Ziguinchor et à Paris ;

A mon grand frère **Pape Lansana BADJI**, qui a usé de son temps pour m'envoyer des images illustratives de mon travail ;

A mes amis **Mamadou Balla BARRO** , **Ibrahima TOURE** et à mes camarades de promotion **TPTI** de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et **Management des Activités de Tourisme et de Culture** de l'Université Assane SECK de Ziguinchor ;

A ma mère et tutrice de Paris **Salimata BODIAN** sans oublier sa famille (**Saliou**, **Rama**, **Khady**) qui m'a accueillie et facilité mon intégration dans des meilleures conditions d'études ;

Ce modeste travail leur est dédié en signe de reconnaissance, d'amour et de gratitude ; qu'ils y trouvent l'expression de ma profonde reconnaissance à leur égard.

Liste des sigles et abréviation

ANSD: Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

APE: Association des Parents d'Elève

ARD: Agence Régionale de Développement

ASC: Association Sportive et Culturelle

CADL: Centre d'Appui au Développement Local

CREC: Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit

GIE: Groupement d'Intérêt économique

GPF: Groupement de Promotion Féminine

OCB: Organisme Communautaire de Base

OMT: Organisation Mondiale du Tourisme

ONG: Organisme Non Gouvernementale

PDC: Plan de Développement Communal

PDU: Plan Directeur d'Urbanisme

PND: Plan National de Développement

PNDL: **Programme** National de Développement Local

SDAU: **Schéma** Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme

SENELEC: **Société** Nationale d'Electricité du Sénégal

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et le Culture

Liste des graphiques

Graphique 1 : prévision de la population de la commune de Sindian pour 2030

Graphique 2 : évolution des effectifs par cycle

Liste des tableaux

Tableau 2 : les structures médicales de la commune

Tableau 1 : effectif des établissements scolaires

Tableau 3 : analyse FFOM

Liste des schémas

Schéma 1 : Les différentes formes de décentralisation

Schéma 2 : mode de gouvernance décentralisée

Schéma 3 : les éléments du développement durable

Schéma 4 : analyse PESTEL

Schéma 5 : Une proposition de plan d'aménagement d'un espace de culture et de loisirs

Schéma 6 : Plan d'action pour le tourisme dans la commune de Sindian

Carte : découpage du Sénégal en Pôle-Territoire

INTRODUCTION

Apparu 17^{ème} siècle en Angleterre, le tourisme est défini par l'organisation mondiale du tourisme comme toutes les mobilités, quelles que soient les motivations professionnelles, familiales, médicales, de découvertes ou de plaisirs.

Cependant, avec sa socialisation, le tourisme est devenu un phénomène mondial, avec une mutation très marquée.

Le Sénégal n'a pas échappé à cette montée fulgurante, qui fait du tourisme l'un des secteurs les plus importants de son économie derrière la pêche. Mais c'est à partir des années 2000 que le pays commence à connaître un recul significatif. Cette situation hante aujourd'hui l'esprit des spécialistes et des professionnels du secteur touristique.

Le tourisme s'inscrit pleinement dans cette « transgression » des territoires administratifs : le touriste est par définition celui qui sort d'un territoire pour se rendre dans un autre : il quitte son espace quotidien et aborde un territoire étranger. Ce territoire se limite, pour lui, à une destination, et non à un territoire politique : il ne connaît pas nécessairement les limites administratives de l'espace où il se trouve. Dans tous les cas, ce ne sont pas ces limites qui l'intéressent : le but de son voyage est constitué par un ou plusieurs site(s) où il souhaite se rendre, et c'est à travers ce ou ces sites qu'il aborde l'espace où il voyage, et non au travers des limites administratives. Il structure ainsi son propre territoire, en fonction de ses pratiques touristiques (visites, hébergement, déplacements...).

Le tourisme en effet représente un secteur économique local particulièrement intéressant pour les collectivités, qui pourraient en faire un levier du développement local. Souverains à leur échelle, les territoires s'imposent a priori comme des unités cloisonnées, et relativement autonomes, disposant de compétences spécifiques dans différents domaines. Les échelons territoriaux se sont multipliés depuis les lois de décentralisation (communes, départements, pôles, ...) en établissant des prérogatives sur l'espace dont ils ont la charge. Comment concilier alors une stratégie touristique locale, inscrite nécessairement dans les limites du territoire pour favoriser le développement économique de celui-ci, et des pratiques sociales et touristiques?

Le Tourisme de la Basse Casamance en général et de la commune de Sindian en particulier est confronté à d'énormes difficultés qui demandent des études sérieuses.

Ce recul dans le secteur du tourisme touche de manière directe ou indirecte une grande partie de la population locale.

Cependant, la nouvelle réforme de la décentralisation, sous le nom de l'acte III de la décentralisation suscite beaucoup d'intérêt pour le tourisme en Casamance.

En effet, avec le plein pouvoir octroyé aux élus locaux prévu par la nouvelle réforme, il est alors possible de travailler dans le cadre d'amener ces derniers à accorder plus d'importance au secteur touristique. Pour dans un bref délai faire du tourisme un des piliers de l'économie dans la collectivité. Il est aussi important de noter qu'aujourd'hui le tourisme occupe le premier rang des activités de services les plus profitables de l'économie mondiale.

Ainsi, pour mieux appréhender notre recherche, il sera judicieux d'orienter la réflexion sur les interrogations suivantes :

Qu'est-ce que l'acte 3 de la décentralisation ? Cette réforme est-elle un moyen efficace pour résoudre les difficultés qui sévissent le tourisme dans la commune de Sindian ? Quelles doivent être les nouvelles politiques touristiques à mettre en vigueur par les élus locaux pour que la population locale bénéficie des retombés économiques du tourisme ? Quel est l'apport du tourisme sur la population locale ? Quels sont les secteurs qui peuvent impacter positivement sur le tourisme ? Quelle est la place du patrimoine dans le développement touristique de la zone ? Qui sont les parties prenantes et leurs niveaux de responsabilités ? Quelles sont les formes de tourisme à développer pour une économie favorable à la communauté ?

En outre, à cause de la crise armée que souffre la Casamance depuis presque 30ans, seule une infime partie de la population profite des retombés du tourisme. Ainsi, la nouvelle réforme, vise à un partage équitable de ressources économiques. Est-il possible de régler le problème de la crise Casamançaise à travers des actions sociales visibles avec les retombés du tourisme ? La réponse à ces questions pertinentes fera l'objet de notre recherche dans le cadre de notre rédaction de mémoire.

Plusieurs facteurs nous permettent aujourd'hui de cerner la problématique du tourisme à savoir sur le plan économique, sociale, naturel et culturel. On peut donc les détailler de manière suivante : Le changement climatique qui est de nos jours un phénomène qui inquiète la population mondiale. Cela est causé par une destruction considérable de la biodiversité, mais aussi un manque de protection des milieux naturels et la surexploitation des ressources.

L'absence d'implication des communautés réceptrices dans la gestion des activités touristiques, le manque d'emploi pour les populations riveraines ; Le problème d'accessibilité dans les zones touristiques ; L'absence d'agenda culturel approprié.

Au Sénégal, on note un déficit d'agents de tourisme affectés par le pouvoir public pour assurer la promotion. En même temps, il est y a un problème de suivis et d'évaluations des projets touristiques, afin de réduire de manière considérable l'échec des politiques touristiques menés par les décideurs.

De ce fait, nous pouvons donc dire que le tourisme dans la commune de Sindian demande une attention particulière avec des moyens politiques et économiques pour pouvoir résoudre cette situation dramatique.

Il en résulte ainsi des questionnements à savoir :

Quels sont les moyens financiers prévus par la nouvelle réforme de la décentralisation pour appuyer les élus locaux dans le cadre de la promotion du tourisme en Casamance ? Quels rôles doivent jouer les organismes d'appuis au développement local tel le PNDL (Programme National de Développement Local), L'ARD (Agence Régionale de Développement) et les ONG pour booster le tourisme en Casamance? Il est aussi de demander sur les relations qui doivent exister entre les organismes de développement, les élus locaux, les populations et les promoteurs touristiques et hôtelières ?

Voilà autant d'interrogations qui nous permettrons de diagnostiquer les difficultés que traverse le tourisme dans le Pôle-Territoire Casamance de manière générale. Ensuite nous chercherons des solutions en se basant sur la réforme de la décentralisation, incontournable pour l'essor économique de la collectivité locale de Sindian, au pôle Sud du Sénégal.

CHAPITRE I APPROCHE THEORIQUE

I Analyse des concepts

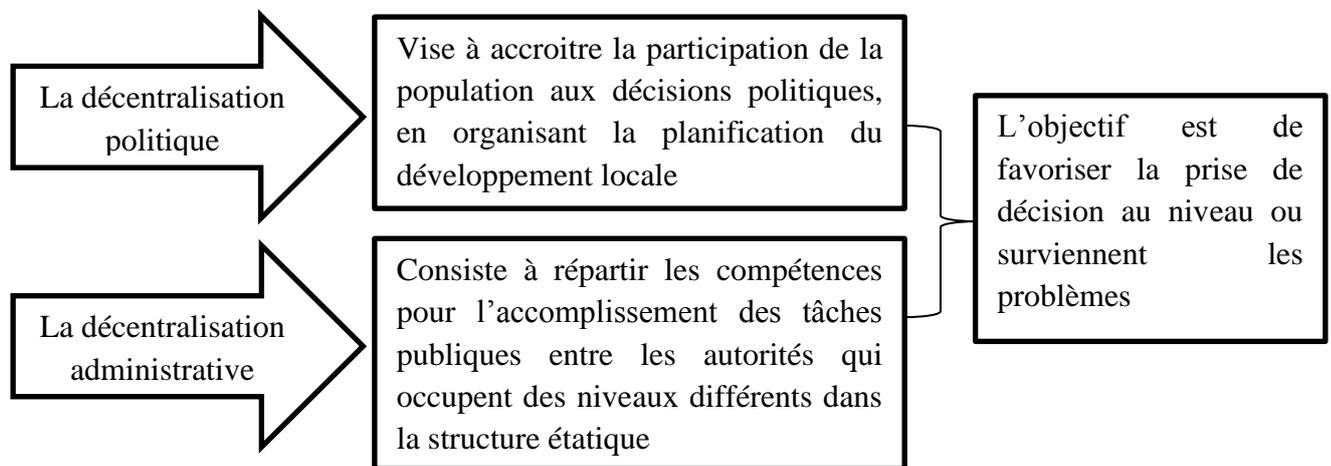
1. La décentralisation

Présentée actuellement comme étant un élément déterminant pour l'instauration de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la transparence et du développement économique, la décentralisation est à nos jours l'un des systèmes les plus adoptés par les Etats, dans l'optique de montrer une image de modernité en matière de développement local.

Selon MONEREAU, « la décentralisation [...] concerne l'organisation dans son ensemble : le pouvoir de décision est transféré vers les lignes hiérarchiques inférieures (décentralisation verticale) ou vers les lignes fonctionnelles (décentralisation horizontale) ». Il continue en affirmant que : « la décentralisation est basée sur deux principes :

- La décision doit être prise le plus près possible de son niveau d'application afin d'être plus efficace ;
- Un contrôle strict doit être appliqué afin de juger de la pertinence des décisions prises »¹.

Schéma 1 : Les différentes formes de décentralisation



¹ MONEREAU. Michel, 2008, *Management des organisations Touristique*, Rosny-Sous-Bois, Ed Bréal (P.15)

Pour le cas du Sénégal, toutefois, on est plutôt en phase de consolidation de la décentralisation, du fait de la longue expérience datant d'avant même les indépendances dont a bénéficié le pays. Cependant, le rythme est souvent dicté par les contextes socio-politiques qui prévalent. Elle fait l'objet d'un processus d'administration de l'Etat, consistant à transférer des compétences et des ressources vers les entités distinctes de lui.

En tant que forme d'organisation administrative, la décentralisation nécessite la réunion de quatre conditions cumulatives :

- la présence d'une personnalité morale : la collectivité décentralisée doit avoir la personnalité juridique ; c'est-à-dire qu'elle sera considérée comme un véritable sujet de droit qui aura des biens, des agents, un budget, la capacité d'ester en justice et de passer des contrats ;
- la reconnaissance d'intérêt propre : la collectivité doit avoir vocation à gérer ses propres affaires en fonction de ses intérêts propres : c'est pourquoi la notion d'affaires locales constitue un élément important du droit de la décentralisation ;
- l'existence d'organes propres : la collectivité doit être administrée par des autorités qui lui sont propres et qui sont désignées le plus souvent par voie d'élection par les populations elles-mêmes ;
- l'existence d'un contrôle administratif de légalité à posteriori : ce contrôle exercé par le représentant local du pouvoir central dans la collectivité, devant se faire dans le cadre d'une autonomie mais non d'une indépendance, doit être lâche (contrôle de légalité avec saisine obligatoire du juge administratif pour annulation).

La décentralisation peut se faire suivant deux modalités : la décentralisation territoriale consistant à individualiser une collectivité humaine circonscrite sur une partie du territoire et à la charge de gérer l'ensemble des affaires qui lui sont propres (la création de collectivités locales autonomes comme les régions, les communes et les communautés rurales au Sénégal); et la décentralisation technique, qui consiste à détacher d'une collectivité (Etat ou collectivité), un service ou des ensembles de services spécialisés et à les confier à des établissements publics (régis par le principe de spécialité qui signifie qu'ils ne peuvent agir en dehors de la tâche qui leur est expressément confiée). Les collectivités locales sont des actrices principales du développement de leur territoire. Avec les compétences dans les domaines du développement économique, elles ont la responsabilité de s'orienter vers une politique de développement cohérente, tout en assurant la participation de tous des acteurs économiques et les partenaires locaux.

Selon l'ONG Konrad Adenauer Stiftung, « *l'Etat incarne concrètement la collectivité nationale dans son ensemble. Il est compétent en tous domaines sur l'ensemble du territoire national. Alors que la décentralisation, c'est créer, en dessous de la collectivité nationale, des collectivités locales plus restreintes dotées de pouvoirs autonomes* »².

2. Le patrimoine

Le patrimoine peut être considéré comme un bien qui nous est propre, un bien hérité ou une pratique culturelle appartenant à un groupe d'individu. Il se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée, soit à une entité publique; cet ensemble de bien est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnel, soit de façon régulière (musée, église, etc.), gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payante. Il fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle. Il relève du bien public et du bien commun.

3. Le développement

Le terme développement est de plus en plus employé pour évoquer une amélioration des situations qui assure une certaine harmonie entre une croissance quantitative et une amélioration qualitative, dans le domaine social et culturel en particulier.

Le développement local, considéré comme le développement à la base, peut être défini comme étant la mobilisation des acteurs locaux ou extérieurs pour la mise en valeur des potentialités d'un territoire, en même temps que les résultats de cette activité. Le développement local peut concerner une région, un département ou une communauté rurale et peut intéresser plusieurs acteurs locaux ou extérieurs dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, mais qui trouvent tous avantage à la réalisation du potentiel du territoire auquel ils s'identifient pour y développer leurs activités. Plus simplement, le développement local est un processus de transformation socio-économique et culturel, opéré dans un espace en vue d'y promouvoir le mieux-être.

Cette transformation doit être le fruit d'un projet collectif négocié entre toutes les composantes de la population à laquelle incombe la mise en œuvre des projets de

² Konrad Adenauer Stiftung, Août 2013, *Comprendre la décentralisation et le développement local : de l'acte 1 à l'acte 3 de la décentralisation*, Livret n°1(P. 9)

développement. C'est donc une démarche de mobilisation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun à un territoire donné en vue de construire son développement durable³

II Objectifs

Il est d'une parfaite évidence qu'aujourd'hui, le programme de promotion touristique des autorités compétentes est erroné et pose au Pôle-Territoire Casamance d'énorme difficulté pour assurer sa visibilité sur le plan international. Le manque d'activités génératrices de revenus dans certaines villes et campagnes de la Casamance est dû à un taux de visiteurs très faible dans la zone. Pour pallier à cela, les responsables des collectivités locales doivent prendre leurs responsabilités en assurant leur présence partout dans les pays générateurs de touristes à travers les salons internationaux ou nationaux de tourisme et autres. Afin de permettre une présentation fiable de la commune, allant jusqu'à la frontière Gambienne et des différentes formes de tourisme praticables dans l'étendu de cette zone.

Il est aussi important de savoir que ce présent thème portant sur la recherche stratégique et efficiente, allant dans le but de placer le tourisme au centre du développement local, par le biais de l'acte 3 de la décentralisation.

Il faut donc noter que le Pôle-Territoire Casamance a été choisie comme la zone test de la nouvelle réforme, qui octroi les élus locaux le plein pouvoir de décision sur l'axe de développement de leur territoire, sachant que le tourisme fait partis des priorités.

Ce thème doit aussi intéresser les autorités étatiques, aux élus locaux, aux promoteurs touristiques et aux partenaires pour le développement local. Pour finir, nous pouvons donc dire qu'il est également souhaitable que ce travail de recherche suscite beaucoup d'intérêt pour toute personne ou groupe d'individu qui dans le cadre de leurs programme de développement touristique ou de recherche scientifique s'intéresse sur la manière d'associer les pouvoirs publics, les promoteurs touristiques, les organismes de développement et la population locale dans le processus de recherche de moyens adéquats pouvant permettre le développement d'une localité à travers le tourisme.

Sachant que le processus de la décentralisation au Sénégal a subi plusieurs mutations ponctuées par des réformes importantes depuis l'indépendance. Ces réformes s'interprètent

³ Konrad Adenauer Stiftung, Août 2013, *Comprendre la décentralisation et le développement local : de l'acte 1 à l'acte 3 de la décentralisation*, Livret n°1 (P. 30)

comme des tentatives d'approfondissement de la politique de décentralisation qui, dans sa mise en œuvre, reste confronté à de multiples défis et limites, qui sont à la fois d'ordre institutionnel, organisationnel, technique et financier.

III Hypothèses

Au terme de notre étude les hypothèses escomptées sont les suivantes:

H1 : La décentralisation est un moyen efficace pour le développement de la commune de Sindian à travers le patrimoine et le tourisme ;

H2 : Le manque de formation ou de renforcement de capacité des élus locaux dans le domaine du patrimoine et du tourisme constitue un frein pour les prises de décisions et la mise en place de stratégies de développement touristiques;

H3 : L'absence de soutien de la part de l'Etat à travers l'affectation de fonds de dotations, d'équipements socio-culturels et de personnel d'appui aux collectivités locales ne permet pas à une prise en charge correcte des compétences transférées.

IV Méthodologie

Pour mener à bien notre recherche, nous avons élaboré une méthodologie qui consiste:

- la revue documentaire ;
- Aux enquêtes de terrain (la collecte d'information).

1. La revue documentaire

C'est la première phase de ce travail. Elle est effectuée dans les différents centres de documentation au Sénégal et en France: la Bibliothèque Universitaire de Paris1 Panthéon-Sorbonne, nos propres livres, des documents de l'IRD, le centre Culturel, le Ministère en charge de la Décentralisation. On y ajoute certaines études des ONG, la maison des élus locaux et de la direction des collectivités locales. Il faut noter que nos cours reçus au cours de cette année scolaire ont été bénéfiques.

Cette première phase nous a permis d'avoir une idée sur les approches de la décentralisation et le développement initiées jusque-là par le Sénégal. Nous avons mieux compris le processus de développement local au Sénégal ainsi que son impact sur l'émergence des initiatives locales. Aussi cette phase a permis d'avoir un aperçu sur les contraintes qui peuvent frapper un processus de décentralisation dans une commune touchée par un conflit, comme celle de Sindian.

Il est important de faire la remarquer qu'il n'existe pas d'ouvrages qui traitent le sujet de la décentralisation dans la commune de Sindian, voire même dans le département de Bignona de façon précise. Les documents utilisés restent limités et ne permettent pas de cerner l'ensemble des relations relatives au développement du tourisme dans la commune à travers la décentralisation. Fort de ce constat, nous avons jugé bon de procéder à une enquête auprès des élus locaux de la collectivité.

Pour mieux comprendre l'importance de la décentralisation, MONEREAU, qui a beaucoup travaillé dans ce domaine donne une définition claire du pouvoir centralisé :

« La centralisation du pouvoir consiste à concentrer le pouvoir de décision aux mains d'un petit groupe de personne au sommet de la hiérarchie. Son objectif est d'éviter la dilution des responsabilités et d'offrir une meilleure cohérence des décisions retenues. Mais, dans la réalité, les décisions sont souvent prises tardivement et parfois avec peu de pertinence du fait d'un manque d'information de la part des dirigeants. De plus, elles sont souvent mal exécutées, car mal comprises ou jugées peu adaptées par la base »⁴

Toujours, selon ce même auteur, vue les failles de la concentration des pouvoirs, la délégation des pouvoirs constitue un moyen efficace. Car elle consiste, pour un supérieur hiérarchique à donner, avec son accord, à un subordonné un certain nombre de pouvoirs et de moyens pour accomplir une mission. Au terme de cette mission, le subordonné fournira un compte rendu.

Nous pouvons donc dire que la délégation de pouvoir s'inscrit dans un rapport d'individu à individu et elle peut être délimitée dans le temps ou définitivement.

Le volet territorial présente les modèles d'action qui concourent au développement local et à une meilleure organisation du territoire. Il comprend notamment des opérations d'investissements de proximité et des opérations d'animation déterminantes pour la création d'activités nouvelles, l'émergence de nouveaux emplois...

Cependant, pour BAILLEUL, toutes les collectivités locales doivent, pour assurer leurs développement économique prendre en charge la question du tourisme qu'il considère comme : « [...] une source de richesse considérable, dont les collectivités territoriales, et non seulement celles qui se situent dans les zones géographiques traditionnellement considérées comme destination de tourisme prennent totalement la mesure [...] »⁵.

⁴ MONEREAU. Michel, 2008, *Management des organisations Touristique*, Rosny-Sous-Bois, Ed Bréal (P.15)

⁵ BAILLEUL. David, 2010, *Le service public local du tourisme*, Paris, Ed Lextenso(P.16)

Il pense que, l'intervention de la gouvernance locale dans ce secteur est favorisée par le renforcement plus général de l'action territoriale lié à l'accentuation du mouvement de décentralisation qui dynamise le phénomène de concurrence des territoires en matière de développement économique.

Selon Macky SALL, La vision de l'Acte 3 est « *d'organiser le Sénégal en territoires viables, complétifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022.* »⁶

Son objectif est de renforcer la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des terroirs.

CHAUMET-RIFFAUD continue en disant que « *le développement économique : l'afflux de touristes dans un pays, une région ou une localité engendre toute une série d'activités que doivent entreprendre la collectivité, telles que la modernisation des moyens de transport, la construction de lieux d'hébergement, la création d'organisme d'accueil, d'agence de voyage et d'animation de spectacles* »⁷

Pour une collectivité locale, il est important d'organiser des festivités dont la notoriété s'étend au-delà des frontières, telles que les caravanes, les festivals, les manifestations artistiques et culturelles.

Ainsi, le Conseil National du Tourisme affirme que « *le tourisme n'est pas seulement un enjeu pour les territoires spécialisés [...]. En particulier, parce que l'attractivité touristique repose non seulement sur des facteurs naturels mais aussi sur des ressources construites reposant sur des investissements matériels et immatériels, la localisation du tourisme n'est impérativement prédéterminée. Autrement dit, elle pas jouée d'avance et elle laisse une part au volontarisme des acteurs* »⁸.

Le tourisme a donc sa place dans tous les types de territoire.

2. Enquêtes de terrains

Pour les enquêtes de terrains, nous avons procéder à une méthode qualitative. Cela consiste à faire des entretiens ou produire des questionnaires que nous avons soumis grâce au TIC en envoyant un Email et émettre des appels téléphoniques aux élus locaux de la commune (maire, les conseils municipaux) et au représentant de l'état (le sous-préfet). Nous avons donc ciblé que de personnes ressources, des personnes qui sont impliquées de manière

⁶ SALL. Macky, Président de la république du Sénégal. Déclaration faite lors du conseil des ministres du 07 Juin 2012 tenu dans la région de Saint-Louis

⁷ CHAUMET-RIFFAUD. Claude, 2005, *le tourisme, service public et enjeu économique*, Ed Papyrus, (page 26)

⁸ Conseil National du Tourisme, 2005, *Le tourisme, outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable ?* Paris, Ed la documentation Française, (page 25)

directe à l'exécution des politiques de développement de la commune. Sur les entretiens que nous avons pu obtenir, nous nous sommes plutôt focalisé sur les enjeux pour le développement de la commune, et le thème principal de notre étude qui est le tourisme et le patrimoine. Etant originaire de cette collectivité, il y a une partie de son histoire que nous connaissons parfaitement, pour ce qui est du reste, nous avons contacté quelques anciens, qui nous ont parlé avec une attention particulière. Car pour eux, l'écriture est un moyen efficace pour la conservation du patrimoine historique et culturel de commune afin de faire connaître à la génération future.

Cette procédure de cueillette d'information est une étape importante pour la rédaction de notre mémoire. Cependant, il faut noter que mener des enquêtes n'a pas toujours été facile car nous avons rencontré des difficultés avec un adjoint au maire, qui en aucun cas ne voulait répondre aux questions après qu'on lui a expliqué l'objet de notre étude. C'est grâce à un agent municipal, qui, après avoir constaté le comportement réfractaire de notre interlocuteur, nous a interpellé pour nous mettre en rapport avec un autre adjoint. Ce dernier a parfaitement collaboré en répondant aux questions posées et en donnant aussi le maximum d'information sur les rapports et les articles à vérifier afin de mieux comprendre la procédure de décentralisation au Sénégal.

Cela nous a permis d'effectuer des analyses et de faire des diagnostics sur le problème du développement local au Sénégal en général et de la commune de Sindian en particulier, pour afin y remédier en proposant des solutions locales avec des moyens locaux.

CHAPITRE II Présentation de la commune de Sindian

I Présentation du cadre physique

1. Présentation géographique

1.1. Situation géographique

La commune de Sindian se trouve dans le département de Bignona. Elle se situe au Nord à environ 20km du chef-lieu département, et compte 19 villages, couvrant au total une superficie de 246,37 km².

Se situant presque au centre de la région, elle se limite à l'Est par la commune de Oulampane, à l'Ouest par la commune de Suelle, au Nord par la commune de Djibidione et au Sud par la commune de TENGHORY.

1.2. Relief et climat

C'est une zone plate, où on trouve des bas-fonds pas profonds, des plateaux et des vallées propices à l'agriculture. Le sol est donc composé de bande argilo-sableuse, de sable, mais aussi de vallées mortes tout autour des cours d'eaux composées majoritairement de marigots. Cependant, le climat est de type soudano-guinéen, divisé en deux saisons :

- La saison sèche qui va du mois de Novembre au mois de Mai ;
- La saison des pluies, du mois de Mai au mois d'Octobre.

On y rencontre les trois types de vent qui sont :

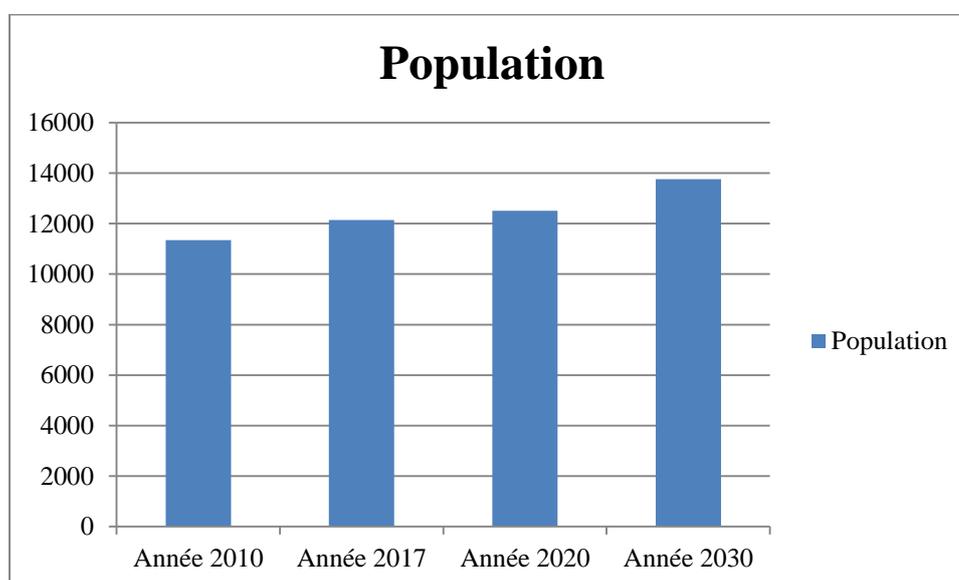
- L'alizé : c'est un vent intertropical, provenant des océans ou des terres, il est donc un vent chaud et humide ;
- L'harmattan : c'est un vent en provenance du Sahara, très chaud et sec le jour et accompagné de poussière, mais froid la nuit ;
- La mousson : c'est un passage de vent de l'hémisphère Sud vers l'hémisphère Nord. C'est un vent frais et humide qui au rencontre avec l'air chaud et sec venant des continents se condensent pour tomber sous forme de précipitations.

Ainsi, la commune, faisant partie des zones les plus pluvieuses du Sénégal était confrontée à une sécheresse. Elle souffre de nos jours de sécheresse qui entraîne une faible production agricole.

1.3. La démographie

Selon l'enquête réalisée par l'ANSD (Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie) en 2010, la population de la commune comptait 11348 habitants⁹. Avec un taux d'accroissement de 1%, on peut estimer une population d'environ 12143 personnes en 2017. Le taux très faible de croissance est dû à un conflit armé qu'a connu la région depuis plus de 30 années avec un nombre de déplacé remarquable vers la Gambie ou vers les autres régions du pays. D'où l'existence de villages qui aujourd'hui se sont vidés tous les habitants. C'est une population composée à plus de 97% de l'ethnie Diola à majorité musulmane.

Graphique 1 : prévision de la population de la commune de Sindian pour 2030



II Présentation historique

Selon l'histoire, cette commune a été fondée par le peuple Bainounck vers 1570. Vers 1620, un chasseur nommé Aima Badji arrive dans le village et fut le premier Diola de Sindian. Il était accompagné de son frère Binkone Badji tous deux étaient des chasseurs venant du village de Diakine à côté de Kagnarou. A la recherche de gibiers, les deux chasseurs vont jusqu'à descendre dans le village. Les gens se posent la question pourquoi les deux chasseurs en traversant les villages ont choisi Sindian pour s'implanter définitivement ?

Selon la légende quand un chasseur à la recherche de gibiers entend pendant la saison sèche un grondement de tonnerre il suggère que ce lieu est propice à l'habitat. Cependant une

⁹ Rapport de l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie du Sénégal, *enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Sénégal*, 2010

fois à Sindian, les deux chasseurs avaient entendu un grondement de tonnerre en pleine saison sèche dans le village ». Ils s'arrêtent et commencent à parcourir les endroits. Ils découvrent les habitants Bainounck qui ont déjà occupé le site. Ces derniers étaient longtemps menacés par un animal sauvage : éléphant appelé en Diola « egnabéy ». Le peuple Bainounck confie aux deux chasseurs d'éliminer cette bête féroce. Ces deux chasseurs tuèrent l'éléphant et les Bainounck cédèrent le village. Sans doute Aima Badji et son frère sont devenus les premiers habitants Diola du village.

Les Bainounck ont cédé le village par crainte, ils ont peur d'habiter ensemble avec ses robustes chasseurs. Donc Aima et son Frère sont devenus les premiers habitants Diola de Sindian. Le mot Sindian est venu du mot manding « si dian » qui veut dire installe toi. Selon le témoignage de Omar Badji enseignant à l'école élémentaire de Sindian « le manding est venu dans ce village et les habitants l'ont bien accueilli, ce dernier avait une satisfaction totale. Le manding à chaque fois qu'il se dirige vers ce village il dit je vais là où on installe bien les gens c'est-à-dire « si dian ». C'est là est venu l'appellation Sindian. Le premier habitant est installé dans le quartier de Kai dont le nom de famille est BADJI. Donc les premiers habitants de Sindian sont sans doute les BADJI qui occupent pratiquement les grands quartiers du village : Foussilaye, Eramba, Batekel, Ediamalemo, Basseite Tapouname. Mais nous avons aussi la famille Sané qui occupe les quartiers comme Ella, Boussoghaye, Couyonkol, Ewatt, Karnor. Aujourd'hui l'habitat est mitigé on a la présence des Sérère dans le quartier d'Ella, Karnor et Foussilaye. Les Peulh à Foussilaye, qui est le centre commercial. C'est là-bas où se trouve le marché hebdomadaire d'où le nom "foussilaf" qui veut dire Lundi le jour du marché.

CHAPITRE III : Diagnostic des activités socio-économiques de la commune

I Les acteurs de développement de la commune de Sindian

1. Les organisations communautaires de base

Souvent constitués en GIE, GPF ou de simples associations, ces organisations ont un rôle important dans la dynamique de développement de la commune de Sindian

1.1. Les GIE (Groupements d'Intérêt Economique)

Une GIE est une entité juridique dotée de la personnalité morale et de la capacité juridique, constituée par contrat entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer les activités économiques de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Le but principal reste axé sur la recherche de profit, pour assurer une meilleure condition de vie et d'existence des populations.

La commune en dispose plus de trente, s'activant dans les secteurs de la production maraîchère, l'élevage, le commerce, l'arboriculture fruitière, etc.

1.2. Les GPF (Groupements de Promotion Féminine)

Au nombre de 32, les GPF se fixent pour mission de réunir les femmes de la commune, selon leurs localités, dans une perspective de les regrouper en fédération, permettant d'obtenir de manière cohérente des financements pour mener à bien leurs activités génératrices de revenus. Malgré leur engagement et leur volonté de développement économique, elles sont souvent confrontées à d'énormes difficultés à savoir :

- Le problème d'accès au crédit dans les banques ;
- L'absence d'accompagnateur et de formation en gestion et en entrepreneuriat;
- Une carence d'assistance technique et financière.

1.3. Les ASC (Associations Sportives et Culturelles)

Les Associations Sportives et Culturelles sont des regroupements de jeunes d'une même localité, œuvrant dans le sport et le loisir, grâce à un tournoi organisé pendant les vacances scolaires. Cette compétition, communément appelée « Navétane » se déroule dans l'ensemble du territoire national. Cependant, le volet développement économique reste encore négligé.

1.4. Les APE (Associations des Parents d'Elève)

Pilier incontestable de l'éducation dans la commune de Sindian, les Associations des Parents d'Elèves comptent plus d'une dizaine. Leurs préoccupation est de veiller au bon fonctionnement des établissements scolaires en informant sur l'état des lieux et en fin de

compte suggérer le conseil communal à construire de nouvelles salles de classes, faire des réfections, équiper les établissements, mais aussi octroyer des fournitures scolaires aux élèves et aux enseignants.

1.5. Les comités de santé

Dans chaque infrastructure sanitaire, il existe un comité de santé, qui avec le chef de poste assure la gestion des infrastructures, de l'équipement et de l'entretien du matériel.

2. Les organismes d'appui au développement (ONG, projet de l'Etat)

Etant une commune qui a connu plus de trente années de conflits, Sindian est aujourd'hui submergé par des organisations d'appui au développement, qui interviennent dans multiples domaines comme l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, assainissement, l'environnement, l'hydraulique rurale, etc.

L'objectif est d'apporter un avancement net dans la situation des populations en s'appuyant sur des démarches inclusive pour le déroulement de leurs programmes.

La vision des organismes intervenant dans la localité est la même : instaurer une paix définitive en s'invertissant dans les voies qui mènent vers un développement économique durable.

II Le secteur primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire

1. Le secteur primaire

1.1. L'agriculture

L'activité principale source de revenu de la majorité de la population de la commune est l'agriculture. La production agricole est composée de cultures commerciales, de cultures vivrières (riz, mil, maïs, sorgho, haricot), les fruits (mangues, oranges, pamplemousse, mandarine, citron) et le maraichage. En dépit l'importance de sa place dans l'économie locale et de son potentiel naturel, l'agriculture reste confronté à des difficultés considérables. Le phénomène de la salinisation et l'ensablement touchent une grande partie des vallées rizicoles. Il est causé par le manque d'ouvrage de maîtrise d'eaux (digues de retenue) et cela entraîne un faible rendement. On constate également l'abandon de plusieurs fermes pour des raisons de sécurité (mines, braquage, enlèvement, assassinat...). Pour les rares qui parviennent à continuer à travailler dans la production de fruits et de légumes, sont confrontés au problème d'enclavement car la plupart des pistes de productions sont devenues impraticables du fait de leurs états défectueux, ou simplement par une absence totale de ces voies de communication.

1.2. L'élevage

De type traditionnel, l'élevage pratiqué dans la commune joue un rôle d'une grande importance dans le quotidien des populations. L'élevage est donc intrinsèquement lié à la production agricole. Car le système de travail animalier constitue la seule méthode d'exploitation. Le cheptel est majoritairement composé de bovin, utilisé pour un travail de traction (charrette, semoir, sillonner, désherber, récolter...). Cependant, les bœufs sont secondés par les ânes, et rarement par les chevaux, car le cheval n'est pas résistant à des maladies que sont fréquentes dans la zone. Par manque de centre de vétérinaire ou de personnel qualifié, la situation sanitaire des animaux reste dans la précarité.

Grace à des promotions de l'agropastoralisme par le gouvernement Sénégalais, on note à une période une tendance à la hausse dans le domaine de l'élevage. Avec la construction de puits pastoraux, de subventions pour l'aliment de bétail, mais aussi l'insémination artificielle pour l'amélioration de la race. Elle fut nettement stoppée par sous la pression du conflit armé, avec des vols exercés par des bandes armées, ou par des disparitions non élucidées, par peur d'y aventurer à la recherche dans une forêt truffée de mines. Ces facteurs constituent des limites pour le développement de l'élevage dans la commune.

1.3. L'exploitation forestière

Nichée dans une zone riche en faune et en flore, la commune de Sindian et l'une des plus vertes du pays. Elle dispose d'une forêt classée, majoritairement composée de Kaba, de Néré, de Teck... Malgré la surexploitation de ces ressources, la couverture végétale reste toujours dense et diversifiée.

Les produits de cueillette, très convoités dans le pays sont d'énormes aubaines pour l'économie locale, en engendrant des revenus supplémentaires d'une grande importance pour les GIE (Groupements d'Intérêt Economique) et les GPF (Groupements de Promotion Féminine). D'une manière générale, ces femmes interviennent dans le domaine du maraichage, de la transformation des fruits et légumes, mais aussi dans le petit commerce.

C'est grâce à des cotisations de ces membres et de l'appui des ONG que ces groupements parviennent à se doter de moulins à mil, de décortiqueuses de riz,... pour mener des activités économiques, contribuant à refaire la santé socio-économique de la commune.

L'absence d'agents des eaux et forêts et le manque d'engagement des populations pour protéger les ressources naturelles, par le biais d'une gestion concertée, mais aussi un cahier de charge communautaire pour la préservation des ressources. L'insécurité qui sévit dans la

commune constitue un frein pour une bonne suivie, afin que l'exploitation soit équilibrée et rationnelle.

La saison sèche est souvent marquée par des feux de brousse qui détruisent une grande partie de la forêt. Avec la participation active de la population, ce fléau est aujourd'hui en baisse très considérable grâce à la mise en place de pare-feu tout autour de la forêt.

2. Le secteur secondaire

A part le travail de transformation des produits locaux exercé par les femmes, l'activité industrielle est quasi inexistante.

Pourtant, avec le potentiel en matière de production des fruits et des légumes, les installations de manufactures de transformation et de conservation de produits locaux tardent à venir.

3. Le secteur tertiaire

3.1. Le commerce

Dans la commune de Sindian, le commerce est dominé par les peulh venant de la Guinée-Conakry depuis plus de trois (3) génération. On s'y procurer pour l'essentiel les denrées de premières nécessité telles que le riz, le sucre et l'huile.

Les produits forestiers sont souvent destinés à être vendus dans les marchés extérieurs tels que Bignona, Ziguinchor et même vers Dakar, à plus de 400 Kilomètre.

Ce commerce est cependant confronté à d'énormes difficultés :

- La fréquence des pillages ;
- L'enclavement des villages que compose la commune, par rapport au chef-lieu de commune ;
- Un réseau routier défectueux ;
- L'insécurité menaçante pour les commerçants.

3.2. L'électricité et l'eau

L'éclairage public dans la commune de Sindian date de 1998, grâce à une installation d'un groupe électrogène indépendante par la SENELEC. Avec une couverture de 19h (entre 12h et 07h) par jour, seul les lieux administratifs étaient alimentés. Pour des raisons de pauvreté, et de manque de moyens d'installation électriques, rares sont les ménages qui ont pu faire un abonnement.

De nos jours, avec la réussite sociale en abondance dans la commune, trouver un foyer non éclairé est une exception. D'ailleurs la centrale électrique est maintenant fonctionnelle 24h/24h. Ainsi, les activités économiques qui dépendent de l'énergie électrique sont en pleine évolution.

De même que l'électricité, il existe des forages dans la commune, gérés par les populations de la commune, moyennant une cotisation de 1000 Franc CFA par mois, soit environ 1,5 euro par mois. Malgré cette somme dérisoire, les populations de la commune ont une préférence pour les puits, parce que pour eux cette eau est beaucoup plus douce que celle du forage, d'où l'existence de puit pour presque chaque foyer.

3.3. Transport et communication

Il n'existe qu'une seule piste de production construite en 1987. C'est donc une voie latéritique qui permette de rallier le département de Bignona.

La gare routière de la commune ne dispose que d'une dizaine de véhicules, avec une capacité allant de 4 à 21 places.

3.4. Tourisme

Malgré le potentiel naturel et la diversité culturelle, le tourisme n'est pas développé dans la commune. Il n'y a ni de chambres d'hôtes, ni de campements pour accueillir des visiteurs.

3.5. Banques et Assurance

La zone est pratiquement dépourvue d'établissement financier. Elle ne dispose que de la CREC (Caisse Rurale d'Épargne et de Crédit), une mutuelle d'épargne et de crédit qui est créée en 1995, avec l'appui des ONG. Les populations, en majorités cultivateurs ont suivi en faisant confiance à cette structure pour épargner leurs argents après chaque campagne agricole, mais aussi faire des prêts pour le financement de leurs activités. Le secteur de la finance reste insuffisant. La collectivité a de réels besoins en termes de micro finance pour satisfaire la demande galopante des habitants, afin de bien mener leurs projets.

4. Le secteur quaternaire

4.1. Education

Avec un taux de scolarisation important et une couverture acceptable en termes d'établissement scolaire, la commune de Sindian compte quatre préscolaires, quinze écoles élémentaires, quatre collèges, un lycée et un centre de formation professionnel.

L'enseignement élémentaire public est très développé dans la commune. Les premières classes datent l'époque coloniale.

L'existence d'établissements d'enseignement secondaire dans la commune ne date pas de très longtemps. Cette nouvelle implantation a permis aux élèves de continuer leur scolarité sans quitter leur terroir. On retrouve ces établissements dans les trois gros villages de la commune (Sindian, Médjégue, Kagnarou). Quant au lycée, il a été créé en 2007 et est localisé dans le village de Sindian, couvrant toute la commune.

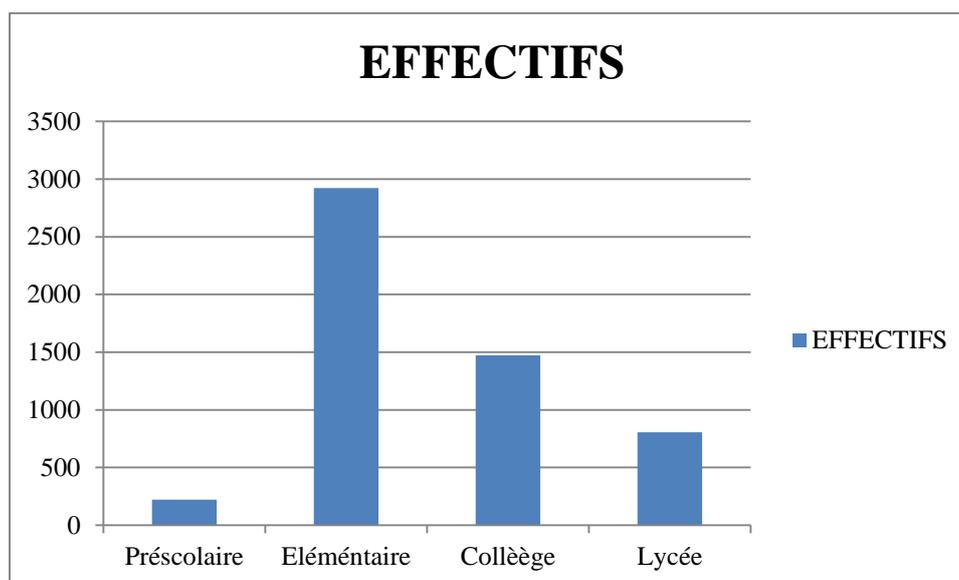
Il y a aussi la présence l'alphabétisation en langue locale destinée aux femmes, grâce aux ONG et aux agences de l'Etat. L'enseignement coranique a toujours accompagné le système éducatif de la commune, par la création de plus de seize Dahras. Comme l'affirme Yacoubou IBIKOUNLE, plusieurs secteurs interviennent dans l'éducation, « *diverses structures opèrent au sein du ministère de l'éducation, jouant les fonctions pédagogiques, administratives et logistiques, de gestion des ressources humaines, de gestion financière et budgétaire, de planification et de suivi voire de contrôle et d'évaluation* »¹⁰.

Tableau 1 : effectif des établissements scolaires

Types d'établissements	Effectifs
Préscolaire	221
Elémentaire	2923
Collège	1473
Lycée	738
TOTAL	5355

¹⁰ IBIKOUNLE, Salami, Yacoubou, *Politiques d'éducation / formation et coopération internationale décentralisée au Bénin*, Ed L'Harmattan, 2016, P. 331, 332.

Graphique 2 : évolution des effectifs par cycle



4.2. Santé et social

La prise en charge sanitaire de la population de la commune de Sindian est très alarmante. Il n'y a pas de médecin pour une population de plus de 12.000 habitants. Elle dispose de deux postes de santé, trois cases de santé, six maternités rurales et de trois dépôts de pharmacies. Le personnel est composé de deux infirmiers qui supervisent toute la commune, assistés par des aides-soignants dans cases de santé et des matrones pour les maternités.

Tableau 2 : les structures médicales de la commune

Types d'infrastructures sanitaires	Nombre dans la commune
Hôpital	00
District ou poste de santé	02
Case de santé	03
Maternité	06
Pharmacie	03
Total	14

CHAPITRE IV : Décentralisation et tourisme

I Historique de la décentralisation et du tourisme au Sénégal

1. Le Sénégal avant indépendance

En 1872, le Sénégal ne comptait que deux communes qui sont Gorée et Saint-Louis. La configuration administrative connaîtra de nouvelles entrées avec la commune de Rufisque en 1880 et la commune de Dakar en 1887. Le pays n'avait à cette époque que quatre communes, ou sont considérés les habitants comme de citoyens à part entière. La population du reste du pays était indigène, donc n'avait pas de droit comme les autres.

Depuis son indépendance, la carte administrative du Sénégal n'a cessé d'évoluer. Ainsi, le statut de commune en pleine exercice comme Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis passe de 4 à 29 communes.

2. L'acte I de la décentralisation

L'année 1972 constitue une période importante dans l'évolution de l'administration du territoire local. Cette mutation est marquée par une réforme très poussée, qui octroie pour la première fois, la possibilité à la population rurale de pouvoir participer à l'organisation et à la gestion de leurs terroirs au sein d'une collectivité appelée communauté rurale. Cette réforme est fondée sur la déconcentration, la décentralisation, la planification régionale et la participation responsable, sous le contrôle du gouverneur de région et du préfet. Ils sont en quelque sorte responsables du maintien de l'ordre et du développement économique et social de leurs territoires. En plus, ils veillent sur l'exécution des lois et règlements avec sous leurs autorités tous les fonctionnaires et agents de l'Etat exerçant dans la région. Ainsi, les anciens chefs-lieux d'arrondissements sont devenus des sous-préfectures avec une véritable autorité administrative en représentant le président de la république et l'ensemble des ministères. Cet administrateur civil est chargé aussi de l'exécution des lois et règlements dans la sa circonscription et même temps assure la coordination des activités des services de l'Etat existant.

Pendant cette période, les élus locaux ont pour mission d'assurer la gestion du patrimoine communal. Pour mieux remplir ses tâches dans les domaines économiques et sociaux qui lui sont attribués, le conseil municipal est souvent composé de membre, représentant les groupes socioprofessionnels de la municipalité. Et dans les milieux ruraux, nous avons en place un conseil rural, chargé de délibération, l'affectation des terres et le vote du budget, sous le contrôle du sous-préfet. Cette réforme n'assure en aucun cas l'autonomie

financière des communautés rurales car le faible pouvoir octroyé aux conseils ruraux constitue un frein pour un développement local.

3. L'acte II de la décentralisation :

Le Sénégal est entré dans la phase deux des réformes avec la régionalisation en 1996. Elle visait à corriger la réforme de 1972 en érigeant les régions en collectivités territoriales, en les dotant d'une personnalité morale, d'autonomie financière, ainsi qu'un renforcement de pouvoir des communes et des communautés rurales.

Le problème de la centralisation du pouvoir a échappé à la réforme précédente. Il faut donc y apporter des solutions, car les stratégies de développement adoptées sont souvent faites à l'encontre des capacités d'initiative et de l'implication de la population locale.

La région joue le rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les collectivités dans le cadre de la programmation du développement économique, social, scientifique et culturel. Ainsi, une partie des domaines de compétences sont transférées aux collectivités territoriales. Concernant les communes et les communautés rurales, elles sont plus sous tutelle de préfet ou du sous-préfet. La relation est plutôt celle de contrôler le bon déroulement des actions entreprises par leurs circonscriptions.

Cette réorganisation a également pour objectif de parvenir à un temps record, à un développement économique et social, en octroyant plus de champs d'actions aux collectivités territoriales. C'est donc une avancée majeure pour la politique du pays, mais la feuille de route en ce qui concerne le transfert de compétence est toujours sous le contrôle de l'Etat. Le défi majeur est de mettre en place des conditions pour un regroupement entre les communes, afin qu'elles puissent mener des actions conjointes efficaces pour une gestion partagée des investissements.

Malgré la volonté des politiques, et les multiples tentatives de changement, le développement territorial tarde à s'envoler, ne parvenant pas à se débarrasser du système de gouvernance centralisée.

4. L'acte III de décentralisation

Toujours dans sa volonté d'atteindre un niveau de développement acceptable, le gouvernement, issu de l'alternance de 2012 s'est engagé à une nouvelle réforme dès Avril 2013. Pour eux, « *les collectivités locales constituent des démembrements de l'Etat. Ainsi, elles assurent avec d'autres acteurs étatiques, la sauvegarde de l'intérêt général et interviennent dans la sphère publique pour une promotion du développement économique, social et environnemental de la nation* »¹¹.

C'est une véritable politique d'aménagement du territoire, orienté vers la concrétisation des aspirations, mais aussi l'espoir des acteurs locaux, en vue de bâtir un projet de développement, dans l'optique de territorialisation des politiques publiques. Le but principal de cette réforme est de favoriser :

- La cohérence territoriale pour une rénovation de l'ossature administrative ;
- Une clarification des rôles entre les collectivités locales et l'Etat ;
- Le développement de statuts ou de contrats entre les instances décisionnelles ;
- Une réforme des finances locales et une promotion axée sur la qualité des ressources humaines, pour aboutir à une modernisation de la gestion publique territoriale.

Pour mieux cerner les contours de l'acte trois de la décentralisation, l'exécution se fera en deux phases et nous en sommes à la première.

Dans la première phase, il s'agit de supprimer la région et ériger les départements en collectivité territoriale, une communalisation de l'ensemble des communautés rurales et des communes d'arrondissements, et en fin de compte assurer le transfert des compétences pour favoriser la création de grandes villes.

Dans la seconde phase de déroulement du programme de décentralisation, il était prévu de regrouper les régions en pôles territoires de développement. Chaque pôle oriente son axe de développement selon ses potentiels et son atout sur le plan économique. Les régions ont été regroupées en six (06) pôles qui sont :

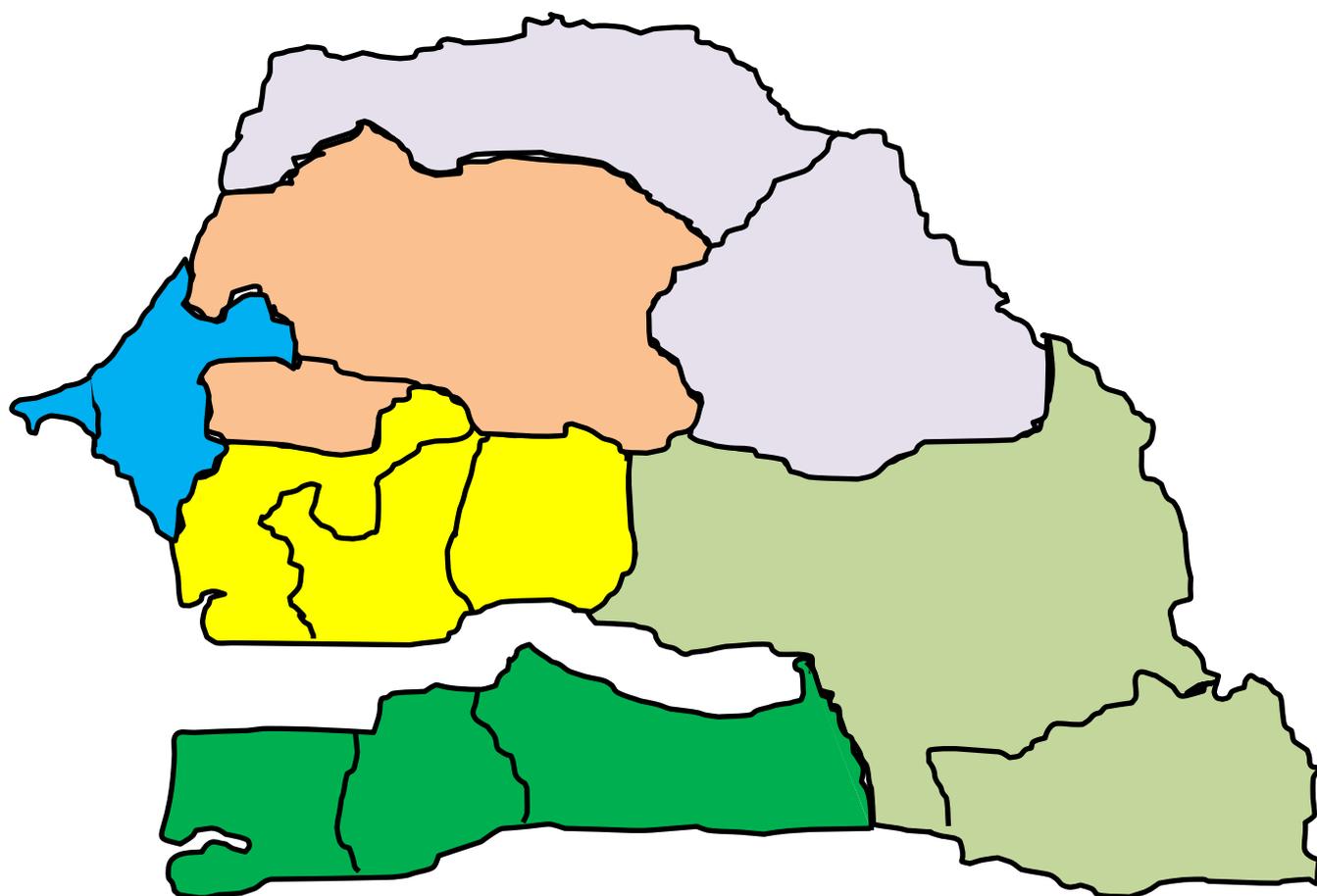
- Pôle-Territoire Casamance : avec la fusion des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou, ce pôle, étant celui qui abrite notre zone d'étude, il va orienter ses activités sur les potentiels du territoire, c'est-à-dire l'économie rurale, le tourisme et l'industrie.

¹¹ Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, *concertation nationale sur l'acte III de la décentralisation : recueil d'informations pratiques sur la gestion des collectivités locales au Sénégal*, Dakar le 15 Septembre 2014, (P. 6)

Avec une position géographique avantageuse, c'est la partie la plus verte du Sénégal. L'Agriculture et toutes les formes de tourisme y sont praticable ;

- Le Pôle-Territoire Diourbel-Louga : c'est le regroupement de la région de Diourbel et de Louga, avec comme axe de développement l'activité agro-pastorales ;
- Pôle-Territoire Fleuve Sénégal : il est composé de la région de Saint-Louis et la région de Matam. C'est une zone frontalière avec la Mauritanie et le fleuve a toujours porté ce brassage socioculturel des populations, avec une parfaite intégration sous régionale. Son potentiel hydraulique lui permet d'assoir son économie sur la riziculture, le maraichage, la pêche, le tourisme, l'exploitation minière et l'artisanat ;
- Pôle-Territoire Sine Saloum : il s'organise autour des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine. Surnommé le bassin arachidier, les potentiels à exploiter sont l'agriculture, le tourisme et les ressources halieutiques. Grâce à sa position géographique, le Sine Saloum est un carrefour pour rallier le Sénégal Oriental et la Casamance, mais aussi la Gambie ;
- Pôle-Territoire Sénégal Oriental : on y trouve la région de Tambacounda et la région de Kédougou, avec des richesses naturelles immenses, permettant un agriculture diversifiée, un tourisme paysager est praticable grâce au parc de Niokolo Koba, mais aussi l'exploitation de l'Or et de l'Uranium ;
- Pôle-Territoire Dakar-Thiès : raccordant les régions de Dakar et de Thiès, l'objectif est d'en faire une plateforme incontournable, avec comme centre de convergence la ville de Diamniadio, qui abritera une zone industrielle, un aéroport international, des instituts supérieurs. Le tout sera couronné par des moyens de communication de nouvelles générations, pour assurer accessibilité et rapidité. Les activités économiques à favoriser sont l'industrie, la pêche, l'artisanat, les services, le maraichage, mais aussi le tourisme d'affaire.

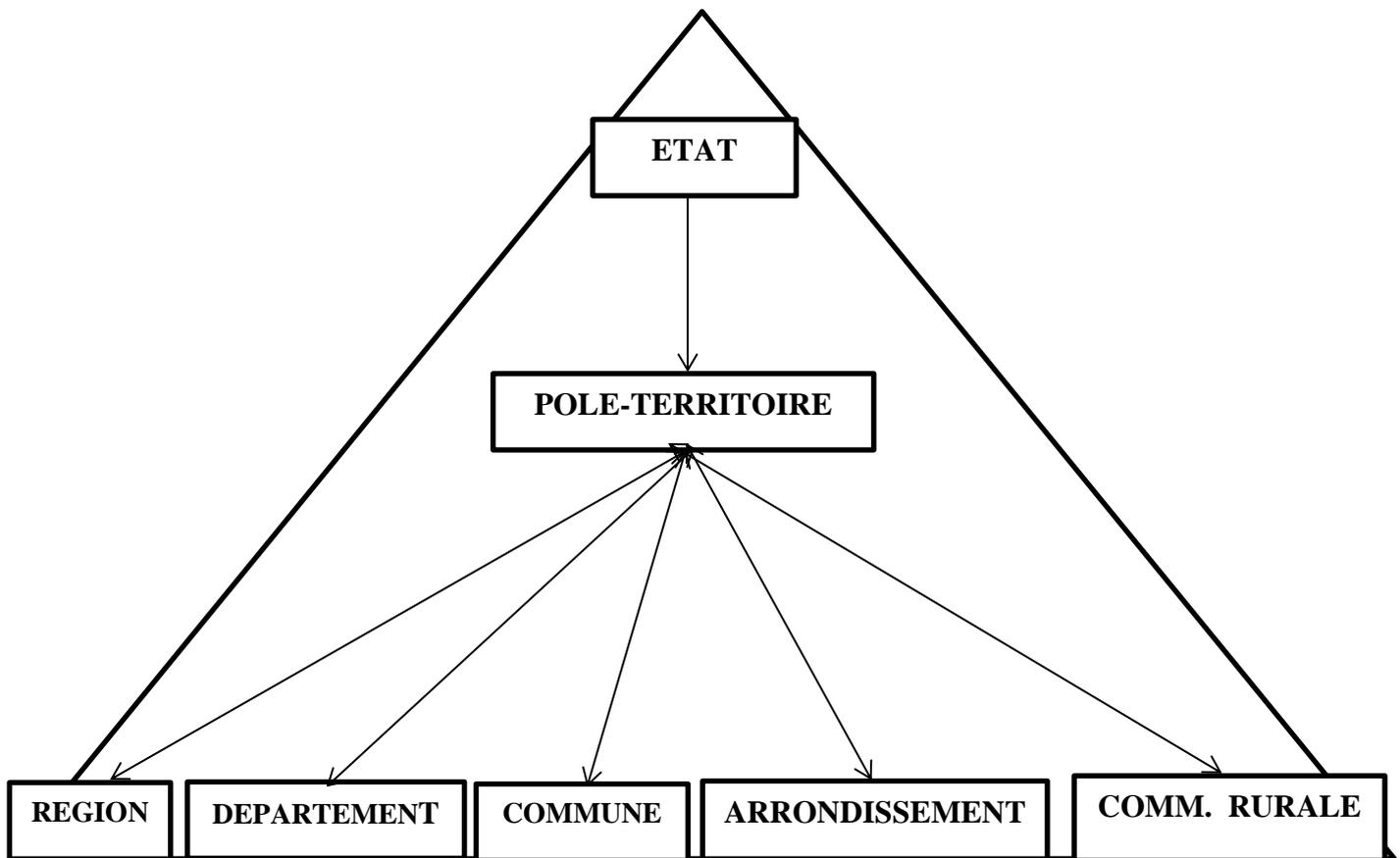
Carte : découpage du Sénégal en Pôle-Territoire



-  Pôle-Territoire Casamance
-  Pôle-Territoire Sénégal-Oriental
-  Pôle-Territoire Dakar-Thiès
-  Pôle-Territoire Sine-Saloum
-  Pôle-Territoire Louga-Diourbel
-  Pôle-Territoire Fleuve Sénégal

II La gouvernance locale, un enjeu pour le développement

Schéma 2: mode de gouvernance décentralisée



1. Les problèmes de développement de la commune

Au Sénégal, le monde rural a depuis longtemps du mal à décoller vers le développement. C'est donc des lieux qui manquent de tout : l'accessibilité, la santé, l'administration, la sécurité, la formation, l'investissement, etc. Il n'y a ni d'entreprise ou de société publique ou privée pourvoyeur d'emploi dans la commune.

Cependant, depuis 2013, la situation de la commune est devenue un débat pour les hommes politiques que pour la société civile, d'autant plus que la gestion d'une grande partie des compétences est confiée à la mairie. Les populations, n'ayant pas l'habitude de la gestion de proximité ont du mal à collaborer pour l'application des délibérations du conseil communal. Les malentendus les plus fréquents tournent autour du foncier et des taxes. Les terres appartenant aux privés, il est très difficile de les transférer dans le domaine public sans une discussion sérieuse, aboutissant à un accord. Pour ce qui est des taxes, les dernières datent d'avant indépendance, avec les cantons. A cet effet, ces habitants ont du mal à renouer avec le

payement des impôts. Seul les commerçants, les vendeurs de fruits et légumes et les transporteurs constituent les sources de revenu de la commune. Elle bénéficie aussi de l'appui de l'Etat avec des fonds de dotation. L'article 324 du code général des collectivités locales stipule que : « le fonds de dotation de la décentralisation, créé par la loi des finances, reçoit une dotation équivalant à 3,5% de la taxe sur la valeur perçue au profit du budget de l'Etat de la dernière gestion connue.

Ce pourcentage est modifié dans le sens d'une hausse progressive, à chaque fois que de besoin, compte tenu des compétences des collectivités.

Le conseil national des collectivités locales est consulté pour avis dans les conditions fixées par décret¹².

2. Les compétences transférées

La condition de réalisation de la décentralisation est le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités. C'est une stratégie de transfert obéissant à des règles qui déterminent la nature des compétences.

Ainsi, sont exclues toutes les compétences liées au fondement de l'Etat. D'une manière générale, sont transférées seules les compétences reposant sur une capacité technique et financière, pour une gestion efficiente des collectivités, afin de porter le monde rural vers un développement durable.

Ce système exige que l'Etat transfère des compétences et l'impose à octroyer des ressources pour une prise en charge infaillible des tâches allouées.

Le conseil municipal, organe délibérant de la commune, est constitué de personnes physiques (hommes et femmes) appelées conseillers ou conseillères, élues pour cinq ans conformément au code électoral.

Ils sont répartis dans différentes commissions, mises en place comme prévu par l'article 229 du code des collectivités locales, et qui sont :

¹² L'article 324 du code général des collectivités locales

➤ Commission planification ;

- L'élaboration et l'exécution du plan de développement communal (PDC) en articulation avec les plans de développement de la ville ;
- La mise en œuvre du contrat plan avec l'Etat pour la réalisation de projets de développement.

➤ Commission Education, alphabétisation, promotion des langues nationales et la formation professionnelle

- La construction et l'équipement des écoles élémentaires, préscolaires, les écoles communautaires de base et les écoles franco-arabes ;
- La participation à la gestion et à l'administration des écoles élémentaires, préscolaires, des Daaras, des écoles communautaires de base et franco-arabe ;
- Le recrutement de personnels pour d'éducation et de formation pour les classes préscolaires communautaires et les centres d'éducation de base pour les jeunes et les adultes analphabètes ;
- L'appui aux Daaras ;
- Les soutiens scolaires ;
- L'allocation et la répartition de bourses et d'aides scolaires ;
- Le recrutement et la prise en charge des personnels d'appoint des écoles élémentaires, préscolaires, des écoles franco-arabes et des écoles communautaires de base ;
- La promotion des langues locales et de la tradition orale ;
- Le recrutement de spécialistes en alphabétisation ;
- Le soutien à la formation professionnelle ;
- La participation et l'acquisition de manuels et de fournitures scolaire pour les écoles élémentaires, préscolaires, écoles communautaires de base et écoles franco-arabes ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan communal de lutte contre l'analphabétisme.

➤ Commission Jeunesse, Sports et loisirs

- La promotion des activités socio-éducatives, sportives et de jeunesse ;
- La réalisation d'infrastructures sportives de proximité ;
- La construction, gestion et entretien des stades municipaux ;
- L'aménagement et gestion d'aires de jeux parcours sportifs ;
- La participation à l'organisation des compétitions sportives ;
- L'appui aux associations sportives et culturelles et au conseil communal de la jeunesse ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appui.

➤ Commission Culture

- L'organisation des journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques ;
- La surveillance et le suivi de la conservation des sites et monuments historiques ;
- La création et gestion des centres de lecture et d'animation culturelle ;
- La collecte de la tradition orale des contes, mythes proverbes, symboles et valeurs ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel.

➤ Commission Santé de la population et de l'action sociale ;

- La contribution, la gestion, l'équipement et l'entretien des postes de santé, maternités et cases de santé ;
- L'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;
- La gestion des équipements des centres de santé ;
- La mise en œuvre des mesures de prévention et d'hygiène ;
- Le recrutement et mis à disposition du personnel d'appui ;
- La participation à la couverture maladie universelle.

➤ La commission environnement et gestion des ressources naturelles :

- La gestion des forêts du terroir ;
- La gestion des sites naturels d'intérêt local ;

- La création et la protection des bois communaux et d'aires protégées ;
- La création de mares artificielles et de retenues collinaires à des fins agricoles ;
- Les opérations de reboisement ;
- L'élaboration des plans communaux d'action pour l'environnement ;
- La gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité ;
- La mise en défens.

➤ Commission de l'urbanisme et de l'habitat

- L'élaboration du plan directeur d'urbanisme (PDU) du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), des plans de détail des zones d'aménagement concerté, rénovation urbaine et de remembrement ;
- Les lotissements, leur extension ou restructuration ;
- La délivrance des accords préalables de certificats d'urbanisme ;
- La délivrance des autorisations de construire à l'exception de celles délivrées par le ministre chargé de l'urbanisme ;
- La délivrance de permis de démolir et de clôturer ;
- L'autorisation d'installation et de travaux divers.

➤ Commission de l'aménagement du territoire

- La commune donne son avis sur le projet du schéma d'aménagement du territoire en assurant l'opérationnalisation des options.

3. L'impact escompté des compétences transférées sur et le tourisme

Etant un domaine d'activité transversal, le tourisme de la commune de Sindian peut puiser ses ressources sur tous les domaines de compétences. Un déroulement sans faille du programme de développement local permettra de revitaliser la commune en la rendant accessible et compétitive, tout en respectant les principes du développement durable, au bénéfice de toute la population.

En se basant sur la définition de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), qui stipule que le tourisme durable est « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des

visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».¹³ Cette position apparaît beaucoup plus claire sur la charte du tourisme durable, lors de la conférence mondiale du tourisme durable qui s'est réunis à Lanzarote, en Espagne, en Avril 1995.

Elle dit :

« 1-Le tourisme doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend.

2-Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain ; il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques, particulier les petites îles et les zones écologiquement fragiles. Les incidences du tourisme sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des impacts et des déchets engendrés doivent rester acceptables.

3-L'activité touristique doit considérer ses effets induits sur le patrimoine culturel et sur les éléments, les activités et la dynamique traditionnelle de chaque population locale. La renaissance des facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques, en particulier dans les pays en voie de développement.

4-La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les niveaux : local, régional, national et international.

5-La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié de coopération. Cette approche implique que tous les

¹³ Sdt.unwto.org/fr/content/définition

responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique, professionnelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en œuvre des instruments de planification et de gestion intégrés.

6-Les critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste, critères définis de manière conjointe avec la population locale et basés sur les principes du développement durable, doivent être des objectifs prioritaires lors de la formulation des stratégies et des projets touristiques.

7-Pour participer au développement durable, le tourisme doit se baser sur l'éventail de possibilités qu'offre l'économie locale. Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.

8-Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socio-culturel de chaque destination.

9-Les gouvernements et les autorités compétentes doivent entreprendre des actions de planification intégrées du développement touristique en partenariat avec les ONG et les populations locales pour contribuer au développement durable.

10-Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux.

Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristique.

11-Les régions vulnérables, aujourd'hui et à l'avenir, du point de vue de l'environnement et de la culture, doivent être considérées comme prioritaires pour la coopération technique et

les aides financières en vue d'un développement touristique durable. Les régions particulièrement dégradées par des modèles touristiques obsolètes et à fort impact doivent aussi faire l'objet d'une attention particulières.

12-Le développement des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable ainsi que la diversification des produits touristiques constituent des facteurs de stabilité, à moyen comme à long terme. Il convient dans ce sens, et en particulier dans le cas de nombreuses petites îles et des zones écologiquement fragiles, de favoriser et de renforcer de manière active la coopération régionale.

13-Les gouvernements, l'industrie, les autorités et les ONG compétentes en matière de tourisme doivent encourager et participer à la création de réseaux accessibles de recherche, de diffusion d'information, et de transfert de connaissances et de technologies appropriées en matière de tourisme durable.

14-La définition d'une politique en matière de tourisme durable suppose le soutien et la promotion de systèmes de gestion touristique compatibles avec l'environnement, d'études de faisabilité permettant la transformation du secteur, tout comme la mise en œuvre de projets de démonstration et de développement de programmes de coopération internationale.

15-L'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG dont les activités sont liées au tourisme, doivent définir le cadre spécifique de la mise en œuvre des actions actives et préventives pour le développement touristique durable. Ils doivent élaborer les programmes afin de favoriser l'application de ces mesures dans la pratique. Ils sont chargés d'assurer le suivi des actions, d'informer des résultats obtenus et d'échanger leurs expériences.

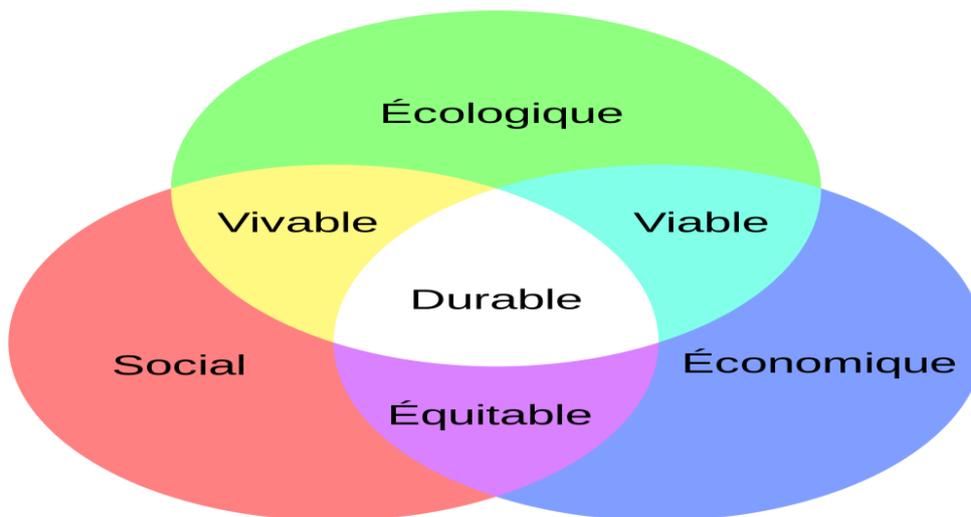
16-Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques.

17-Afin que le tourisme soit une activité durable, il est essentiel que les principaux acteurs intervenant dans les activités touristiques, les membres de l'industrie en particulier, adoptent et appliquent les codes de conduite favorisant la durabilité. De tels codes de conduites

peuvent être des instruments efficaces pour le développement d'activités touristiques responsables.

18-Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, qu'elle soit locales, nationales, régionales, ou internationales, sur le contenu [...] doivent être mises en œuvre »¹⁴

Schéma 3 : les éléments du développement durable



Le tourisme traditionnel a longtemps fonctionné sur un modèle de croissance extensif, basé sur l'augmentation constante de visiteurs, avec une priorité de bénéfices à court terme. Les conséquences apparaissent vite dans la pression que subisse l'environnement en termes de détérioration et une perte irrémédiable des qualités des sites paysagères des territoires.

Ce tourisme de masse, souvent pratiqué dans les zones balnéaires génère une croissance économique très forte. Sans prendre toujours en considération à l'usage rationnel du territoire et la conservation des systèmes naturels.

Ainsi, en face de ce modèle touristique qui échappe au contrôle, une revendication s'est faite pour exiger un modèle de tourisme « soutenable », qui rend l'activité compatible avec le respect de la préservation des espaces naturels et des cultures de la société.

¹⁴ Conférence mondiale du tourisme durable, charte du tourisme durable, réunis à Lanzarote, en Espagne les 27 et 28 Avril 1995, (P 104, 105)

Partant de notre zone d'étude, elle dispose de toutes les caractéristiques naturelles, permettant de développer le tourisme solidaire ou le tourisme rural intégré. Grâce à sa géographie qui offre un aspect physique exploitable (environnement, paysage, climat), mais aussi un aspect humain chaleureux par sa culture, son histoire, son patrimoine, sa gastronomie et le sens de l'accueil des populations.

Cependant, à côté de l'espace naturel généreuse, on constate un manque criard d'environnements construits tels que les lieux d'hébergements et de restaurations. La réalisation de l'analyse de l'environnement interne avec la méthode FFOM (Force, Faiblesse, Opportunité, Menace) et l'analyse l'environnement externe avec la méthode PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique, Légal) nous permettra de faire un diagnostic de l'environnement global de la commune de Sindian. Ce qui est une occasion pour la collectivité d'améliorer son offre pour favoriser l'activité touristique.

Tableau 3 : analyse FFOM

FORCE	FAIBLESSE	OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> -Une vie sociale apaisée ; -Une zone ensoleillée pendant toute l'année ; -Une faune et une flore diversifiée ; -Une diversité culturelle ; -La qualité d'accueil des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non implication des élus locaux ; -Le conflit en Casamance ; -Le manque d'infrastructures ; -L'absence de promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les moyens octroyés par la décentralisation ; -La relance du tourisme dans la zone, priorité de l'Etat de Sénégal ; -Des améliorations sur le transport maritime et aérien. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le contexte concurrentiel national ; -La mauvaise image de la commune concernant la crise armée ; -Une zone novice dans l'exploitation touristique.

Schéma 4 : analyse PESTEL



4. Les limites d'exécution du programme de la décentralisation par la collectivité locale

L'équipe du conseil communal présente des atouts, parmi lesquels on peut citer le niveau d'instruction relativement élevé des conseillers et la relative importance des jeunes. En effet, au-delà du niveau d'instruction élevé du Maire (cadre en planification au ministère de l'enseignement du Sénégal), les adjoints ont aussi un niveau d'étude supérieur, dont un docteur en droit. Les analphabètes ne représentent alors qu'un effectif faible. Ce qui présente un avantage certain, notamment pour la compréhension des textes et des programmes de formation, écrits pour l'essentiel en français.

Sur le plan budgétaire, la collectivité locale a des problèmes financiers majeurs ; car, elle a des difficultés de collecte des taxes communales, le conseil communal ne parvient pas à mobiliser des ressources financières nécessaires pour son programme de développement, par les redevance payée par la SENELEC (Centrale Electrique de Sindian) et les petites commerces.

Le sous-préfet seule autorité administrative exerce également un contrôle et veille à la légalité des actes pris par les conseils ruraux dans la gestion des affaires des communautés rurales. Il est chargé d'approuver le budget avant son exercice de même que les PLD (Plan Local de développement). Cette autorité administrative, travaille en étroite collaboration avec une équipe du CADL (Centre d'Appui au Développement Local) composée du chef du centre, d'un agent d'Elevage et d'un agent des Eaux et Forêts.

Pour ce qui est du CADL, il intervient plutôt dans l'encadrement des populations dans les secteurs primaires, spécifiquement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Premier partenaire des communautés rurales, il est chargé entre autres :

- d'encadrer les conseils ruraux dans l'élaboration et l'exécution des actions de développement local en collaboration avec les autres partenaires de la communauté ;
- d'aider à mettre en exécution les directives relatives aux actions ;
- d'aider à exploiter les ressources du terroir ;
- de participer aux renforcements de capacité des élus locaux et des organisations communautaires de base (OCB) pour une meilleure prise en charge des compétences transférées et des actions de développement.

C'est de ces missions que s'est inspiré le CADL de Sindian, qui s'investit de son mieux pour susciter et accompagner les efforts de développement de la collectivité locale.

Ces services (Sous-préfecture et le CADL) travaillent à l'aide de moyens financiers et matériel trop peu suffisants. Ils ne fonctionnent qu'avec le crédit de fonctionnement octroyer par l'Etat.

Les contraintes de ses structures se résument essentiellement à l'insuffisance des moyens financiers et matériels.

CHAPITRE V

Inventaire du patrimoine et Quelques perspectives pour le développement du tourisme dans la commune de Sindian

I Inventaire du patrimoine de la commune de Sindian

1. Le patrimoine culturel

La culture se définit comme l'ensemble des données acquises et transmises à l'intérieur d'un groupe social, unit par une tradition. Une unité de style qui se manifeste dans toutes les activités d'un peuple comme les productions intellectuelles, artistiques, religieuses...

1.1. Les relations interculturelles qui existent entre la commune de Sindian et les autres cultures

L'interculturalité, c'est la rencontre de deux ou plusieurs cultures, plus ou moins violente, intense.

Sur le plan étymologique, le terme interculturalité est dérivé du latin « Inter » (entre, parmi, sens de réciprocité) et de « Cultura » (culture, agriculture). C'est aussi l'ensemble des relations et interactions qui existent entre des cultures différentes, générées par des rencontres ou des confrontations qualifiées d'interculturelles. Impliquant des échanges réciproques, fondées sur le dialogue le respect mutuel et le souci de préserver l'identité culturelle de chacun. Cela peut prendre des formes plus ou moins intenses et constitue une expérience souvent enrichissante, avec ou sans barrière de la langue qui peut être un obstacle aux échanges.

Ces rencontres avec l'autre sont aussi l'occasion de réflexion sur ma culture, ses origines et son métissage avec les autres : le Fogy et sa culture dans le village de Sindian par exemple.

1.1.1. Les BAÏNOUNK, premiers habitants de la commune

Tous ces traits culturels associés aujourd'hui aux seules populations Diola seraient d'origine BAÏNOUNK. Ils sont considérés comme les populations les plus anciennement établis en Casamance (Sud-ouest) et en Gambie. Ils furent de grands commerçants, les partenaires commerciaux des Portugais.

N'ayant pas de culture militaire solide, ils furent disséminés et assimilés par des populations guerrières diola et manding qui étaient de grands conquérants. Cette Invasions et assimilations occasionna une perte progressive de l'identité linguistique et culturelle Baïnouns. Il faut noter que les Baïnouns ont été les premiers à s'adonner à la riziculture inondée, à l'élevage du bovin et à la navigation. Ils organisaient aussi des cérémonies rituelles et culturelles, associées à ces différentes activités. Les témoins matériels de ces comportements économiques et culturels sont représentés, entre autres, par la bêche

Bainouks « *gubik* », la chaloupe « *bijanna* » et les masques portés pendant les cérémonies du *Kumpo* et la rentrée dans le bois sacré.

1.1.2. Les autres dialectes diolas

Le terme « diola » est confus et surtout récent. Cependant, en se basant sur des considérations anthropologiques, historiques, folkloriques et linguistiques, on peut classer les Diola en dix sous-groupes, eu égard aux mouvements de populations et aux influences respectives survenues dans la zone Sud du Sénégal, notamment la région de la Basse Casamance.

En se basant sur la linguistique, nous pouvons distinguer deux importants dialectes : le « Fogny » et le « Kasa ».

Cependant, cette division mérite d'être nuancée. En effet, si la langue fogny, couvrant une aire géographique bien connue et localisée : le Fogny est la plus parlée et la mieux comprise dans la sous-région, il n'en va pas de même pour le « Kasa », de même que les autres. Ces mots de subdivisions sont employés par les populations pour désigner toute la zone de la Basse Casamance à travers les dialectes Diola qui l'habitent.

Les origines des Diola sont confuses. Plusieurs thèses sont avancées, malgré leur divergence portant sur les points de départ, elles reconnaissent que ces populations ne sont pas originaires de la région; elles viendraient de l'est, du sud ou du centre-ouest du Sénégal.

Cependant, sur le plan de l'Organisation sociale, Les Diola ont un système horizontal caractérisé par une absence de hiérarchie sociale. Dans certains villages, il existe des rois. Ces personnages sont plutôt des prêtres assurant l'intermédiation entre les hommes et les cultes « *Beukin* ». Ils ne détiennent aucun pouvoir politique mais sont craints. Ils reçoivent les offrandes et ont parfois des rizières dont le travail est à la charge de la collectivité.

Les deux grandes religions révélées (christianisme et Islam) n'ont pénétré que récemment en milieu diola. Les manifestations du système socioreligieux ancien subsistent à peu près partout.

Les Diola croient en Dieu suprême, « *Ata-Emit* », créateur des choses et des êtres, qui a multiplié entre lui et les hommes de nombreux intermédiaires représentés par les « *Beukin* » (individuels, de familles et de quartiers) qui peuplent les villages, les rizières et les forêts. Des prêtres du culte assurent l'intermédiation entre le commun et ces divinités spécialisées et hiérarchisées.

Ils ont aussi en commun l'équilibre dans la vie familiale, dans les fêtes villageoises et dans la conquête de la richesse matérielle en faisant des offrandes à travers le sacrifice d'animaux, de riz et de vin de palme.

1.1.3. La présence des manding dans la commune

La relation entre la population du Fogny et celle manding fut d'ordre économique. Sindian était un carrefour commercial où convergeaient les marchands venus de la Gambie et d'ailleurs. Le commerce se faisait sous forme de troc. Les produits étaient essentiellement composés de tissu, de sel, du bétail... Le Lundi constituait la période du marché hebdomadaire.

Les relations ne furent pas toujours amicales ou commerciales, on note ainsi des rapports violents.

Cela s'illustre par l'arrivée dans cette zone du marabout conquérant Fodé Kaba DOUMBOUYA. Qui était venu pour convertir en l'Islam cette population animiste. Une farouche résistance fut instaurée, avec comme figure Ahoune SANE. Selon l'histoire racontée, il s'est battu contre Fodé Kaba en refus de l'islamisation de son peuple. Il a aussi défendu le territoire de son peuple contre les colons. Ahoune Sané était attaché à sa culture et à sa langue qui constituaient pour lui une identité légendaire. Après la guerre, Ahoune avait pardonné à ceux qui n'étaient pas avec lui, même quand il avait la possibilité de les punir. Parmi ces vertus, on peut citer le patriotisme, la paix, l'amour, le pardon, le dialogue, la justice ou encore la protection des couches vulnérables comme les femmes.

L'arrivée du Cheikh Ousmane Sountou Badji a donné un nouvel élan à la religion musulmane dans la commune de Sindian. Le Cheikh avait un succès incomparable. Il a réussi à convaincre le peuple Diola du « Fogny » très fétichiste de renoncer à des pratiques ancestrales qui demandent des sacrifices énormes.

1.1.4. L'influence française

La commune de Sindian n'a pas échappé à la colonisation française. Elle était divisée en deux parties : Kadiamoutay Nord et Kadiamoutay Sud.

En effet, les français avaient mis en place une organisation administrative pour gérer le territoire qui dépend de l'administrateur colonial. Celui-ci rendait la justice, ordonnait la collecte des impôts, recrutait les hommes pour l'armée coloniale et décidait sur la politique agricole de la colonie. Les chefs de cantons étaient chargés d'exécuter et d'appliquer à la règle les décisions des Français. Quand ils refusaient de collaborer, les colons les faisaient arrêter ou les remplaçaient par d'autres qui acceptaient de se soumettre à l'administration. De la colonisation à l'indépendance, la zone de Sindian avait connu quatre chefs de cantons :

- Ousmane Yoro BADJI de Sindian fut le premier chef de canton et le plus connu de la jeune génération car, de par ses œuvres, on raconte aussi son sens du commandement ;
- Youssouf BADJI de Niankitt fut le second ;
- Le troisième chef de canton du cercle de Sindian était Amadou GOUDIABY de Baila. A sa mort, il fut remplacé par intérim par un nommé Kébé qui occupait la fonction de gardien du cercle ;
- Le dernier chef de canton était Mambourama COLY de Diattang.

La première école de la localité fut construite à Sindian en 1936, avec comme instituteurs des Français et quelques Sénégalais. Cette école a participé à la formation de plusieurs cadres de cette zone.

1.2. Le patrimoine historique

Pour prouver l'ancienneté du village de Sindian nous avons quelques sites historiques :

- Le puits de Kai dans le premier quartier du village de Sindian ;
- Le puits de Diakikilique dans le quartier de Foussilaye fonctionnel jusqu'à présent ;
- Le puits appelé "kandunga" dans la cour du marabout non fonctionnel ;
- Le puits appelé "yahéy trouvant au quartier de Couyonkol ;
- Le puits d'Ewatt fonctionnel dans le quartier.

Selon Samboudian Badji un sage du village « tous ses puits ont été creusés par les Bainounck premiers occupants du village. Ces derniers en quittant le village ont légué les puits

aux nouveaux habitants de Sindian. Il signifie qu'il y a de ses puits utilisable jusqu'à présent mais d'autres sont disparus par manque d'entretien ». Il lance un appel pour bien entretenir ses puits car ils font partis du patrimoine historique de Sindian.

Les fromagers témoignent aussi l'ancienneté du village, c'est pourquoi ils sont devenus jusqu'à présent les lieux de cultes. Dans chaque quartier si les cérémonies traditionnelles arrivent les sages se dirigent vers ses fromagers pour avertir les ancêtres. Il y a aussi le rônier de Kai où la famille fait des offrandes en cas de difficultés. Donc on verse le plus souvent le vin de palme et le sang d'un animal sous forme de sacrifice. Le plus grand se trouve entre les quartiers d'Eramba et d'Ediamalémo. Il sert de lieu de rencontre pour les sages du village et de sacrifice.

1.2.1. Ahoune SANE, un héros

Le mausolée d'**Ahoune Sané** fait partie des biens placés sur la liste du patrimoine national. Cependant, ses descendants le considèrent comme un bien familial appartenant à toute personne qui porte le nom de «Sané ». Les populations qui portent le patronyme de Sané (les Sanécoundas) organisaient tous les ans un festival riche et varié, qui montre les différentes facettes de la culture Diola, suivi d'une conférence sur Ahoune. Tous les retombés de cette manifestation servaient à la conservation et à la réfection du mausolée. Il faut noter que c'est un membre de la famille qui joue le rôle de conservateur. Le choix est porté sur un résident du village qui est disponible pour recevoir les visiteurs.

Les touristes étrangers fréquentaient le mausolée vers les années 70. Mais cette présence a chuté dès l'avènement de la crise armée que souffre la région il y a plus de 30 ans. Aujourd'hui, l'espoir d'un retour de la paix anime la population et cela impactera positivement sur l'exploitation et la conservation du mausolée d'Ahoune Sané.

Le mausolée d'Ahoune Sané se trouve actuellement dans un état de délabrement très avancé. Selon Monsieur Seydou Sané petit fils d'Ahoune et enseignant de profession, la dernière réfection date avant l'ampleur de la crise Casamançaise qui avait occasionné un déplacement massif des habitants de la localité vers la Gambie. Cependant, il y a quelques années, les agents du ministère du Tourisme et de la Culture se sont rendus sur place pour l'état des lieux et promettre un suivi particulier de ce bien, mais ce dossier est resté sans suite. Cependant, des pour sensibiliser l'opinion public sur l'état des lieux, des conférences de presse et des congrès sont souvent organisés par les populations de la localité sur l'importance socio-économique du bien patrimonial.

1.2.2. Bakolong BADJI, une légende

Dans le département de Bignona, plus particulièrement dans le village de Niankitt, l'histoire relate la montée vers le ciel (l'ascension) d'un homme : **Bakolong BADJI**. Comme le décrit la tradition, il est monté au ciel dans les années 1890. Ses descendants rapportent qu'il était un homme respectueux, un grand chef avec des pouvoirs inimaginables, qui a préféré disparaître de cette manière que d'être enterré comme une graine. Une cérémonie de commémoration est organisée tous les ans par ses membres de sa lignée, sous la présence de tous les villages voisins. Il est possible donc de visiter sa case et l'endroit où il a pris son envol.

1.3. Les rites et cérémonies traditionnelles

Il faut reconnaître que les Diolas en générale et ceux de la commune de Sindian en particulier étaient des animistes, ils adoraient les fétiches. Ils faisaient le culte des ancêtres et croyaient aux esprits surnaturels. Le fétichisme du Diola était une adoration des objets de la nature tels que les arbres ou des pierres. Le bois sacré, était chez le Diola de Sindian un lieu de culte très respecté. Dans ce milieu on note une diversité de fétiche. Chaque famille a son génie protecteur qu'elle appelle quand le besoin se fait sentir. Pour chasser chaque fois les mauvais esprits on attache devant le portail des racines ou de petits fagots de tiges de riz. Dans chaque maison il y a un totem qui veille à la protection de la maison. C'est ce qu'on appelle en diola « éneuty » un objet fétichiste. Dans chaque famille la garde de ses lieux sacrés est confié au plus âgé de la famille.

Il faut aussi noter dans chaque cérémonie Diola il y'a toujours une offrande de riz. Le bois sacré appartient à la famille élargie et confié aux notables ou sages de la famille. Les diolas se retrouvent là-bas quand le village est dans les difficultés. C'est le moment de faire des sacrifices.

Les cérémonies traditionnelles du diola du fogny et de Sindian en particulier sont multiples : nous pouvons noter certaines : le « ébouney », c'est une pratique ancestrale. Le diola est très fétichiste ils croyaient aux bois sacrés et aux idoles.

Le « ébouney » est une tradition ancestrale dont l'origine provient d'un ancêtre diola. Il avait des problèmes des yeux et ne parvenait pas à trouver un guérisseur ». Par la suite les femmes et les hommes organisent un rituel en faisant des sacrifices et des offrandes et l'ancêtre parvient à retrouver sa santé. C'est à partir de cette situation que le Diola retienne ce fait comme une pratique traditionnelle. Le « ébouney » commence à avoir une considération

dans le milieu. Dans cette cérémonie il y'a des chants et des danses diola exprimant des louanges aux génies protecteur. C'est une pratique entièrement faite par des femmes. D'après des interrogatoires faites sur quelques femmes, elles ne veulent pas se prononcer sur le secret de rituel. Elles disent c'est un secret typiquement femmes que les hommes ne devraient pas savoir.

Chaque jour elles organisent la danse du Tam -Tam et chantent des chansons qui font appel aux génies protecteurs. La plupart des sacrifices c'est la chèvre noire qu'on égorge le plus souvent. Les femmes cuisinent cette viande avec le riz de la rizière nouvellement pilé. Et la cuisine se fait sans huile et sans épices, on prend seulement le naturel. Le repas de cette cuisine est mangé uniquement par les femmes.

Mais aussi nous avons une autre pratique, le « frumbeune » est aussi une pratique ancestrale dans le milieu diola. C'est un culte sacré très ancienne. C'est un culte dont les anciens faisaient à la mémoire de ceux qui ont offensé Dieu « émitey » en diola. On le pratiquait souvent auprès d'un arbre ou un site très ancien pour faire appel aux ancêtres.

Donc ses sites historiques et ses pratiques témoignent l'ancienneté du village de Sindian. Ces patrimoines sont aujourd'hui menacés de disparition soit par l'érosion qui rabote soit par un manque de politique pour une bonne conservation. Aujourd'hui il y a une sensibilisation dans le village pour la conservation de ses patrimoines.

1.4. La danse et la lutte

1.4.1. La danse Diola

La danse est, particulièrement, une suite de mouvements du corps exécutés en rythme, selon une certaine ordonnance et généralement accompagnés d'une musique. La plupart des danses se fondent, soit sur un ensemble défini de mouvements dénués de signification en eux-mêmes. Ils dansent également pour le spectacle, car la danse est aussi une activité où l'on doit faire plaisir aux spectateurs en créant une très bonne ambiance dans l'arène.

La danse est définie selon Le dictionnaire LAROUSSE comme étant : « *une suite expressive de mouvements du corps exécutés selon un rythme, le plus souvent au son de musique et suivant un art, une technique ou un code de vie social plus ou moins explicite* ». Elle est aussi un exercice qui s'appuie généralement sur une gestuelle symbolique. Plus elle a un caractère spontané, jouant ainsi un rôle essentiel au cours des fêtes religieuses, des rituels (mort et naissance).

Chaque société danse de façon distincte pour des raisons différentes selon ses valeurs culturelles ou sociales.

En effet, pour danser nous utilisons le corps, qui peut réaliser toutes sortes d'actions par exemple : tourner, se courber, s'étirer ou sauter. En combinant les actions selon des dynamiques variées, nous pouvons inventer une infinité de mouvements de danses différentes.

La danse est, par ailleurs, un art, un rituel ou un divertissement. Chaque culture détient certains aspects qui la caractérisent et lui permettent de définir son propre style.

Les danseurs, dans certains rituels, ne font qu'obéir à des formes de danses ancestrales où le non-respect des règles de danse constituerait une faute lourde ou grave pour les pratiquants. Ils imitent à la lettre ce que les aînés leur ordonnent et adoptent des comportements inhabituels. Ces danses sont aussi fréquemment liées à des rites de passages.

C'est pourquoi dans la commune de Sindian, la danse est organisée à plusieurs occasions pour apprendre les jeunes et consolider les liens sociaux.

Cet espace est culturellement très dynamique et les festivités lors des périodes d'initiations donnent lieu des fêtes qui durent des semaines voire même des mois, et qui sont très hautes en couleurs. Ces fêtes traditionnelles permettent la rencontre de toutes les communautés du pays et de l'ensemble des dialectes qui ont en commun le « Diola », avec autant de traditions, de coutumes et de croyances.

La collectivité possède donc de quoi développer un tourisme culturel grâce à son patrimoine riche et varié. Cela est donc un atout favorable à l'économie locale de même que nationale.

D'où nous voyons un intérêt majeur de sauvegarder et de valoriser la danse Diola qui est d'une valeur exceptionnelle. Et malheureusement est en phase de folklorisation à cause de l'exode rural qui pousse les hommes et les femmes qui doivent transmettre cette culture à la génération future à partir dans les villes grandes agglomérations pour trouver du travail.

1.4.2. La danse des masques

Terre d'immigration, Sindian a bénéficié d'influences culturelles nombreuses qui lui donnent aujourd'hui une grande spécificité dans le Pôle-Territoire Casamance: la création artistique, nourrie par la survivance de traditions très anciennes, enchantent les populations locales et les visiteurs. Certains de ces exceptions culturelles ont largement dépassé le territoire du Fogny comme le « Kankourang » et le « Kumpo ».

✓ « Le Kankourang »

Le « Kankourang » est placé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il apparaît le plus souvent à la sortie et à l'entrée des initiés. Tout le monde peut le voir mais attention les non-initiés et les femmes doivent se tenir loin. A cette occasion il danse au rythme du « Diambadong » (danse des feuilles) au son des tam-tams. Des instruments hérités du groupe des Bainounks et qui fait la fierté des peuples du Fogny lors des festivités marquantes les cérémonies dans le milieu diola. Il est également entouré d'un groupe d'initiés armés de

bâtons et le cortège avance dans les rues .L'acteur qui entre dans son personnage connaît lui aussi une transe à laquelle le public avertit reste sensible.

✓ **Le « Kumpo »**

Le « Kumpo » est habillé avec des feuilles de palme et porte un bâton au bout de sa tête. Quand la danse commence, une jeune fille met un drapeau au bâton. C'est l'indication de la richesse et la puissance de la nature du territoire. Il danse pendant des heures avec le bâton et le drapeau sur sa tête. Il parle une langue secrète et communique avec les spectateurs. Il encourage la communauté à se comporter comme des villageois responsables. Il exige de tout le monde une participation à la vie commune, et espère que tout le monde va s'amuser pendant les fêtes. On croit que le « Kumpo » n'est pas une personne, mais un fantôme. Il y a une relation très forte avec le bois sacré. On ne peut jamais demander la vraie identité du Kumpo. On ne peut pas le toucher, c'est considéré comme du sacrilège de séparer les feuilles de palme. C'est pour ça qu'il se protège contre ses ennemis avec son bâton. À la fin des festivités, il dit bonjour à la communauté et se retire dans le bois sacré.

1.4.3. La lutte traditionnelle

Les habitants de la commune de Sindian sont à majorité Diolas et la lutte occupe une place importante dans la tradition locale. Pour eux, la vie est un combat sans relâche, c'est un moyen d'initier les jeunes et de les préparer à affronter les difficultés futures.

Les combats sont physiques et techniques, dont le but principal est de raffermir les liens entre les communautés voisines. Toutefois, il y a des règles strictes à respecter : des coups de tête, des pincements de l'adversaire ou des coups de sont considérés comme fautes graves et sanctionnés immédiatement. On se regarde comme des adversaires que plutôt des ennemies. La victoire sera attribuée à celui qui au le dessus en deux reprises.

C'est moyen de divertissement qui permet de connaître les liens de parenté, le respect des ancêtres, de se faire des amis dans les autres villages. Elle se déroule souvent sur la place centrale du village, organisateur juste après les récoltes, regroupant, hommes et femmes de toutes les générations, avec des camaraderies et plaisanteries accompagnées de folklore.

Chaque lutteur, champion de son terroir est accompagné d'une forte délégation composée de son griot personnel pour chanter ses louanges, des batteurs de tam-tam, du marabout et des supporteurs. Le public ovationne les lutteurs, accompagnent les percussions et les chants à leurs honneurs avec des danses très rythmées. Dans cette société, tout Homme doit savoir

mener des pas de danse même en dehors de la lutte. D'où une première phase d'initiation à la danse commence durant le rite passage dans le bois sacré, obligatoire pour tous les garçons, et qui précède l'apprentissage à la lutte, qui est un choix personnel.

Ses guerriers ont toujours un accoutrement spécifique, le corps enduit de liquides mystiques et des gris-gris attachés aux membres. Ces éléments sont incontournables, pour le lutteur et son entourage, c'est un moyen de protection contre les esprits maléfiques, et un porte-bonheur.

2. Le patrimoine naturel

Nichée dans une flore exceptionnelle, la commune de Sindian regorge un potentiel touristique très riche et varié. L'existence d'espaces protégés est du fait d'un système ancestral, qui sacralise des forêts pour la conservation d'un patrimoine, un savoir culturel qui se perpétue de générations en générations. C'est espaces abritent les jeunes initiés durant les cérémonies d'apprentissages, qui marquent le passage à la réception de connaissances et de leçons de la vie, afin de perpétuer la tradition et de bien la conserver pour transmettre ces secret à la génération future.

C'est ce qui fait que cette zone reste toujours verte et on peut y développer les différentes formes de tourisme qui respectent l'environnement comme l'écotourisme ou le tourisme responsable.

II Quelques perspectives pour le développement du tourisme dans la commune de Sindian

Après un travail minutieux, basé sur des constats et d'analyses des faits, il est important pour nous de trouver des solutions et de montrer les voies pour aboutir à un développement tant attendu, grâce à un savoir que nous avons acquis durant notre parcours universitaire et professionnel.

De ce fait, la commune de Sindian, doit planifier un programme de développement cohérent, qui pourrait booster les activités Socio-économiques et culturelles.

1. Une politique une politique de recherche de supplément budgétaire

L'objectif de la décentralisation est de promouvoir une politique de développement, en rapprochant le plus possible, les prises de décision au niveau local. Cependant, on note une absence totale d'accompagnements pour des communes, qui sont nées en 2013 et se trouvant dans un territoire qui manque d'activités économique, pouvant augmenter le budget de la municipalité à travers les taxes et les impôts.

La jeune commune de Sindian n'est pas comparable à celle des grandes villes économiquement fortes. Pour l'année 2016, le budget de la commune s'élevait à 141.000.000FCFA, soit 215.000€, qui seront répartis en masse du personnel et la prise en charge des compétences qui lui sont affectées, au moment où la commune de Dakar à 1.300.000.000FCFA, soit presque 2.000.000€ pour seulement ses dépenses divers.

Pour pallier à ce financier, nous recommandons à la municipalité de faire des prêts autorisés, en se basant sur le code général des collectivités territoriales. Une fois l'obtention d'un financement il serait rentable pour la commune d'investir sur des équipements collectifs divers :

- Des infrastructures de communication et des moyens de transport communal ;
- L'aménagement d'espaces de sports et loisirs.

1.1. Les travaux d'infrastructures de communication et les moyens de transport

Les moyens d'accès dans la commune reste indésirable, car n'existant que des pistes de reproduction en état de dégradation trop avancée. Pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens, des travaux d'entretiens doivent être réalisés au moins pendant et après la saison des pluies, car la zone enregistre de fortes précipitations, qui en ruisselant emportent les gravats de latérite, matière utilisée pour produire des pistes.

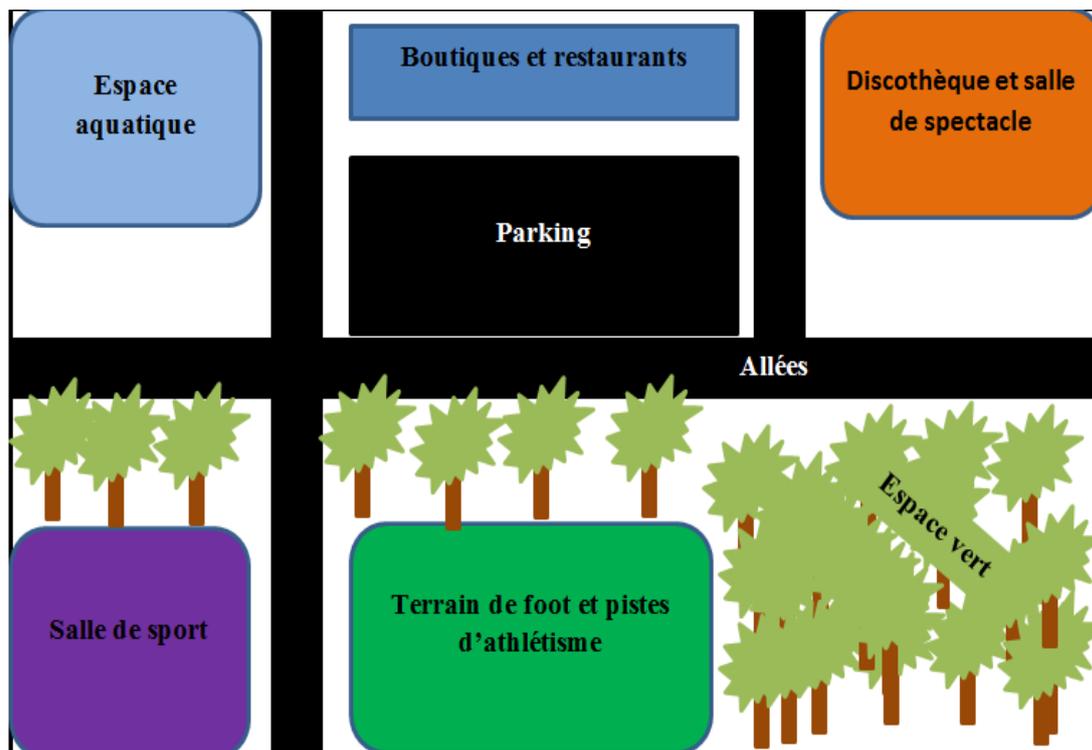
Avec un parking immobilier peu fourni, il est favorable, pour la mairie de se doter de voitures de transport en commun, qui desserviront tous les villages de la commune. Mais aussi des motos et des vélos de location feront l'affaire de la population.

Le tout s'articulera sur une maîtrise du transport et le coût, pour un territoire accessible.

1.2. Un plan d'aménagement d'espaces de sports et loisirs

Pour valoriser une destination, le succès dépend des espaces qu'elle offre et le produit touristique proposé. Avec un atout naturel avantageux, il va falloir compléter le reste par de l'innovation et des inventions. D'où nous proposons un plan d'aménagement qui offre aux visiteurs et à la population locale des lieux d'attraction et de convergence.

Schéma 5 : Une proposition de plan d'aménagement d'un espace de culture et de loisirs



Dans cet espace, nous proposons un aménagement d'équipements de sports et de loisirs composés de :

- Un espace aquatique : composé de piscine pour enfant et de piscine pour les adultes, avec des installations d'aires de jeux aquatiques.
- Une salle de sport : cette infrastructure sera équipée de salle de basketball pour enfant et pour adulte, un terrain de handball, modulable en espace de volleyball. En plus de

ces installations, il y aura une salle pour la pratique des arts martiaux et une salle de musculation.

- Un terrain de foot multisport : dans ces lieux, il y aura un terrain de football, avec des aménagements pour la pratique des disciplines de l'athlétisme.
- Une discothèque et salle de spectacle : avec l'avancement de la technique, il est possible d'augmenter ou de diminuer la salle selon la capacité prévue, à l'aide d'une enceinte en acier, destinée à protéger le reste de l'espace inutilisé contre la pollution sonore. Cette installation est appelée tambour.
- Des boutiques et des restaurants : dans les lieux de rencontre des populations, les boutiques et les restaurants sont des éléments à ne pas négliger.
- Un parking : c'est un aménagement pour le stationnement de véhicules de tous genres. Cela permet au demandeur de prestation de cet espace de se déplacer en toute tranquillité et en toute sécurité.
- Un espace vert : c'est un lieu aménagé tout en respectant l'écologie. Il est donc un endroit de socialisation, un coin d'apprentissage, un secteur pour respirer de l'air pur.

2. Une politique de conservation et de valorisation de la culture et du patrimoine local

Programme inhabituel ou presque inexistant, le développement de la collectivité locale en faisant confiance à son patrimoine culturel reste à convaincre. Un partenariat avec les autres activités génératrices de revenus s'impose. C'est donc une nécessité de regrouper tous les domaines de compétences complémentaires qui s'orientent vers le patrimoine (l'économie, les techniques, le patrimoine et le social). Pour la qualité et la pérennité des actions, l'implication des parties prenantes dans les prises des décisions qui vont les concerner est une condition indispensable.

2.1. La pérennisation du patrimoine

La collectivité locale de Sindian est elle-même propriétaire de certains patrimoines, se limitant à des terrains ou des édifices datant de périodes coloniales ou postindépendance. La plus grande partie du patrimoine culturel est sous la responsabilité de détenteurs traditionnels.

Ces conservateurs traditionnels ont des rapports divers au patrimoine, de la propriété à la charge ou encore à la responsabilité, liée au rang ou au statut social particulier, individuel ou collectif. En dehors de ces liens sociaux ou spirituels qui créent le rapport des individus ou groupes aux divers champs du patrimoine culturel, il s'agit la plupart du temps d'une

organisation très complexe. Celle-ci propose une répartition des charges dans la communauté et vise l'équilibre entre ses diverses composantes, y compris l'espace naturel, où sont puisées les ressources.

Avec une tradition sociale, largement évolution, durant ces dernières années, les conservateurs traditionnels restent souvent les personnes les plus habilitées à la préservation du patrimoine, car en détention des vrais savoir-faire qui leur sont liés. La mobilisation communautaire reste efficace dans de nombreux cas, mais c'est aussi l'occasion pour chacun de témoigner sa foi ou son appartenance à la communauté. C'est l'exemple des cérémonies d'initiations qui se tiennent respectivement dans chaque village, au moins tous les trente ans, avec la présence obligatoire de tous les membres de la communauté.

2.2. Les institutions culturelles

La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel précise dans son article 5 que : « *Afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficace et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine mondial culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les Etats parties à la présente convention s'efforcent dans la mesure du possible :*

- *D'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel dans la vie collective, et à intégrer la protection dans le programme de planification générale ;*
- *D'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservations et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent ;*
- *De développer des études de recherche scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel ;*
- *De prendre des mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine ;*
- *De favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine le domaine de la protection, de la conservation et*

*de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans le domaine ».*¹⁵

Pour un projet culturel efficace, la population doit être associée à tout. Les associations de toutes natures et les organisations non gouvernementales à vocation culturelle sont des partenaires privilégiés des autorités locales. Leurs statuts et leur indépendance leur permet de remonter les besoins des populations. Elles peuvent aussi servir de vecteur utile pour la sensibilisation sur les avantages de la conservation du patrimoine, mais aussi assurer son animation.

Les services de l'État, comme les centres culturels, qui traditionnellement, ont compétence en matière de culture et de préservation du patrimoine en particulier, sont des partenaires incontournables des collectivités locales sur ces sujets.

Il est nécessaire que les deux niveaux administratifs (central et local) travaillent en parfaite collaboration et que les politiques de développement local incluant les préoccupations patrimoniales s'inscrivent dans le cadre nationale des politiques de développement.

Les secteurs privés qui interviennent dans le domaine de la culture et du patrimoine sont vastes et variés (secteur du bâtiment, de la restauration, mécénat...), c'est cependant et sans doute dans le secteur du tourisme que se situe le potentiel d'innovation le plus important. En effet, le secteur touristique bénéficie largement de l'existence de l'événementiels culturels et de sites patrimoniaux, et gagnerait donc à leur développement.

La mise en œuvre de projets nécessite la participation de professionnels, dont les collectivités locales souvent ne disposent pas en interne.

Les communes doivent investir en procédant soit aux recrutements de professionnels compétents (urbanistes, architectes, ingénieurs municipaux, spécialistes du tourisme, entrepreneurs culturels, animateurs du patrimoine...), soit en faisant appel à eux par le biais d'appels d'offre.

Il est également avantageux de faire entrer dans les offres de formation spécialisées en collectivité territoriale des cursus conduisant à l'acquisition des compétences requises dans le domaine de la culture et du patrimoine.

Pour répondre à ces besoins, un partenariat peut être recherché du côté des universités et des institutions de formation dans les domaines de l'architecture, du tourisme, de l'urbanisme, des musées et du patrimoine culturel. Ces institutions doivent mieux se faire

¹⁵ UNESCO, convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la conférence générale de Paris, le 16 novembre 1972

connaître et faire des efforts d'information et de sensibilisation auprès des communautés et collectivités locales.

3. L'organisation du tourisme dans la commune de Sindian

Pour un développement soutenable, les collectivités territoriales doivent mettre l'activité touristique au cœur de leur politique de croissance économique. Cela devrait se manifester par une prolifération des investissements publics, tout en accordant une importance au partenariat avec le secteur privé.

La gestion du tourisme dans la commune peut être faite de deux façons:

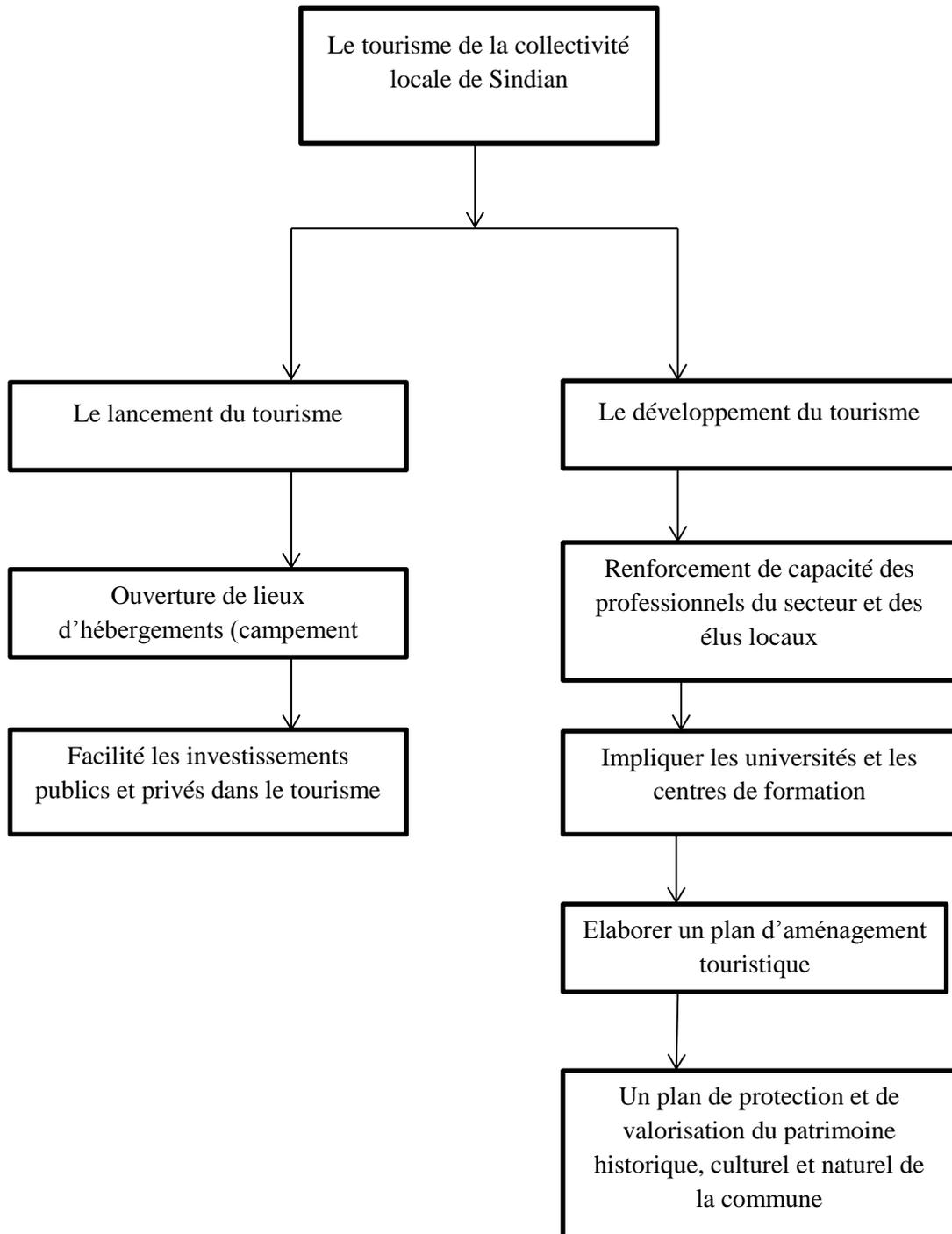
- La gestion directe ou indirecte par la collectivité publique, à travers les services municipaux, les services en gestion déléguée et les sociétés locales mixtes. Elle est précisée en amont par la collectivité locale;
- La gestion par des partenaires locaux comme les offices de tourisme, les syndicats d'initiatives et les autres associations qui œuvrent dans le secteur touristique.

La commune devra aussi penser à investir dans le domaine de l'hébergement en s'appropriant du modèle expérimenté vers les années 1970 en Casamance, par un français du nom de Christian SAGLIO et son collaborateur sénégalais Adama GOUDIABY. Pour eux, il faut mettre en place un tourisme solidaire, avec des auberges construites, gérées et animées par la population locale. Les habitations sont authentiques et respectent l'architecture locale, il est aussi possible d'y ajouter quelques touches de modernisme (Piscine, Wifi, TV, ...) pour les rendre plus attractives. Pour une offre touristique beaucoup plus attrayante, la commune, en collaboration avec ses services chargés de tourisme, ou les partenaires dans le secteur du tourisme devraient mettre en place des programmations de voyages à forfait avec un circuit intéressant.

Les services culturels ne doivent en aucun cas négliger leur travail, qui consiste à valoriser, vulgariser, et rendre pérenne la culture locale à travers l'organisation d'événement festifs, mais aussi accompagner la population locale dans la préparation et le déroulement des manifestations traditionnelles. Il est aussi important pour les acteurs culturels et ceux du tourisme de participer aux salons professionnels nationaux et internationaux, pour exposer leurs offres, et assurer une ouverture dans le monde entier. Pour la consolidation d'un tourisme pourvoyeur de devises dans la commune, il est nécessaire de s'accrocher sur la formation des décideurs locaux en matière de formation de renforcement de capacité par le

biais de séminaires. En relation avec les universités, les centres de formation, les spécialistes en aménagement touristique et les autres services en liens avec le secteur du tourisme.

Schéma 6 : Plan d'action pour le tourisme dans la commune de Sindian



Ainsi, les revenus fiscaux de la collectivité territoriale montrent des spécificités par rapport au développement du tourisme, soit dans les taxes classiques perçus par les communes, soit par des taxes qui se reposent sur les activités touristiques de manière directe ou indirecte. Car le développement touristique de la commune constitue un privilège pour les autres activités économiques connexes qui vont prospérer et générer des taxes pour la collectivité locale. Dans l'industrie du tourisme, les taxes de séjour, l'impôt et les produits de jeux constituent une masse financière énorme pour l'économie locale.

Conclusion

La nouvelle réforme de la décentralisation adoptée par le Sénégal depuis 2013 est conforme aux exigences pour atteindre un niveau de développement acceptable, en parfaite harmonie avec l'évolution économique engendrée par la globalisation.

Ainsi, la commune de Sindian n'est pas restée en rade, car elle est marquée par une croissance accélérée de sa population et de son urbanisme, tandis que son économie ne suit pas. On est donc confronté à un étouffement de son espace économique, par manque de cohérence de politiques de développement et d'adaptation aux réalités du terroir.

Avec comme objectif principal le développement local, le processus de la décentralisation repose sur des cadres institutionnels, garantissant un avenir meilleur pour les populations de la commune, avec des avantages pour les couches les plus vulnérables.

Etendre des activités touristiques et patrimoniales dans la commune permettra la création d'autres activités génératrices de revenus, profitable à tous (collectivité, population locale, visiteur ou touriste,...). Tous les secteurs de l'économie peuvent souffler l'aire de croissance économique, car cela peut booster des emplois dans le domaine de :

- L'hôtellerie ;
- Transport,
- Office de tourisme et agence de voyage réceptive ;
- Parc attraction et loisirs ;
- Gestion du patrimoine ;
- Restauration ;
- Commerce des fruits et des légumes ;
- Agriculture, pêche et élevage ;
- Café et tabac ;
- Super marché et commerce alimentaire ;
- Banque et finance ;
- Activités sportives et récréatives ;
- Coiffure ;
- Artisanat.

Ces emplois vont influencer positivement sur l'économie de la commune et faire reculer la pauvreté en offrant des opportunités à la population locale. Cela permettra de créer des opportunités pour les investisseurs locaux qu'étrangers, mais aussi des chances de trouver un travail décent pour les habitants, en plus des propres projets qu'ils peuvent entreprendre.

Ainsi, comme le disait monsieur Philippe BARTHELEMY, un de nos enseignant en histoire et fonctionnement des institutions et organisations culturelles et en formes de l'entreprise culturelle, mécénat et parrainage, « l'objectif de la mise en place d'un projet patrimonial et touristique est de faire venir, faire rester et faire revenir ». Cela constituera une aubaine pour le tourisme et ces dérivés, ainsi que le commerce local.

Nous pouvons donc dire que cette étude a pour vocation de soutenir les efforts des collectivités locales, dans le processus de consolidation d'une base économique et sociale solide, dans leur terroir. Sachant que tout territoire est touristique, il est possible de faire du patrimoine un moyen essentiel pour développer une forme de tourisme prospère et durable, pour le redressement économique du Sénégal : « le développement d'un pays commence à la base ».

PROJET TUTEURE

Le projet tuteuré est l'un des modules les plus importants dans un cursus universitaire. C'est un travail qui réunit un nombre d'étudiant pendant une bonne partie de l'année universitaire. Il permet de synthétiser toutes les connaissances (savoir et savoir-faire) acquises durant notre apprentissage, en les affrontant dans le monde réel du travail, d'où on est appelé à gérer le travail en équipe, la gestion du temps, la capacité de s'adapter à des situations par ses propres initiatives, ...

Cependant, étudiant en Master Pro TPTI, nous avons choisis cette année de présenter une exposition, sous la proposition de notre encadreur Madame Catherine VAUDOUR de travailler sur les sous-sols de Paris. Ainsi, nous avons ensemble trouvé un titre qui colle parfaitement à notre démarche : « Paris Sous nos Pieds ».

Ce projet qui consistait à réaliser des panneaux d'exposition et un site web était audacieux, tenant compte de la contrainte de temps et des moyens que cela pouvait demander. Comme dans tout projet, l'organisation est à la base de la réussite et nous essayerons de montrer comment nous nous sommes répartis les tâches pour finaliser le travail tout en respectant le délai.

L'idée générale

Après avoir fait des cours sur les musées et la création d'une exposition, nous nous sommes lancés dans cette démarche, sous l'œil vigilant de notre encadreur en chef et notre professeur d'informatique et de marketing, mais aussi notre intervenant en propriété intellectuelle. C'est après des heures des heures de séances de travail que nous nous sommes parvenu à avoir une idée claire de ce qui nous attend. Nous avons donc ensemble trouvé des méthodes de travail très efficaces avec la division des tâches pour chaque étape.

Première étape : la réalisation des panneaux pour l'exposition

Dans cette partie, il s'agit de mettre en place une exposition avec des panneaux sous le thème de Paris Sous nos Pieds. La classe a été divisée en 3 groupes : les Carrières, les transports et les réseaux d'eau.

Comme nous l'apprend l'histoire, le sous-sol parisien regorge d'énormes secrets, méconnus par une grande partie de la population. En tant que étudiant en histoire, spécialité Technique, patrimoine et territoires de l'industrie, nous avons comme mission de faire des

recherches pour apporter des informations nouvelles à la population en quête de découvertes. Il est important de retenir que la plupart des bâtis historiques que l'on trouve autour des deux rives de la Seine sont construites grâce aux blocs de pierre extraits des carrières de Paris. Le plus célèbre des édifices réalisés est la Cathédrale Notre-Dame. Elle marque un tournant important dans l'évolution de l'architecture, car elle a inspiré beaucoup d'urbanistes, dans la modernisation des villes.

Après avoir été exploité pendant plusieurs années, le sous-sol parisien était devenu dangereux et représenté une menace publique. Conscient des risques, l'inspection des carrières de Paris fut créée. Elle joua un rôle majeur dans la consolidation de Paris avec des plans d'aménagement durables, d'où la création des métros pour le transport, des cours d'eau et des carrières fermées et d'autres utilisées pour des raisons multiples.

Pour ce travail, j'ai choisi d'intégrer le groupe qui s'occupe des carrières. Dans un premier temps, nous nous sommes réunis pour dresser un plan et se partager les grandes lignes qui sont :

- L'histoire des matériaux ;
- Les techniques d'extractions ;
- L'histoire des carrières de l'antiquité au temps modernes ;
- Le rôle des carrières dans l'urbanisme et l'architecture ;
- Activités, manifestation et héritage.

Dans ces grandes parties, j'ai travaillé sur les techniques d'extraction. C'est un travail de recherche qui allie histoire et l'évolution des techniques de travail des ouvriers. Il est intéressant de voir comment ces personnes, armées de leur force et de leur courage travaillaient dans des profondeurs parfois vertigineuses. Ces investigations m'ont permis de comprendre l'évolution des manières de chercher du calcaire selon les époques. Durant l'antiquité les carrières s'exploitent à ciel ouvert, c'est-à-dire ils creusaient d'énormes fosses pour y extraire des pierres. Les conséquences de cette technique sont énormes pour l'environnement que sur la qualité des pierres. Car elle détruit toute la terre cultivable, se trouvant autour de l'exploitation, mais aussi avec son exposition au soleil rend la pierre fragile.

En contact permanent avec les carrières et la pierre, les ouvriers trouvent eux même des astuces pour faciliter leur travail et économiser en grain de force et de temps. On note les techniques suivantes :

- Extraction par piliers tournés ;
- Extraction Souchet ;
- Extraction par Hagues et bourrages.

Cette partie du travail montre le savoir et le savoir-faire de ses hommes, qui se sont adaptés à l'exploitation du sous-sol de Paris, en tenant compte des dangers que cela pouvait engendrer. Je suis parvenu à des résultats en faisant des recherches sur le net mais aussi la consultation de quelques manuels.

Deuxième partie : la réalisation du site web

A la suite du travail de documentation, nous avons continué le projet sur le côté informatique, par la création d'un site internet. Le travail a été supervisé par notre professeur d'informatique et de marketing monsieur Benjamin RIVALLAND. Il nous a donné les outils nécessaires pour la conception du site.

Je peux dire que c'est la partie la plus intéressante, mais aussi la plus sensible car elle permet de médiatiser notre travail et de le rendre visible auprès des personnes extérieures.

Là aussi, nous sommes divisés en 3 équipes :

- Une équipe technique, chargée de la confection du site web et de son animation dans les réseaux sociaux ;
- Une équipe de gestion de projet, chargé du retro planning et de la récupération des contenus du site auprès des groupes (carrière, transport, réseaux d'eau) ;
- Une équipe de contrôle de qualité, chargé de veiller sur les indicateurs de réussite, le suivi des visiteurs du site et des abonnements sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne le site internet, j'ai travaillé avec l'équipe de gestion de qualité. Il convient de suivre de très près l'évolution du site internet et de déceler les imperfections s'il y en a. Mais aussi de suivre les interventions des personnes abonnées sur les réseaux sociaux et qui sont intéressées par l'exposition.

Troisième partie : la propriété intellectuelle

Dans toute invention ou création, il est très important de se conférer à la réglementation qui régit ce milieu. Il est donc d'une évidence de se munir de maximum d'outils pour la protection de ses œuvres, mais aussi connaître comment utiliser la création d'une autre personne tout en respectant ses droits.

Pour notre groupe des carrières, nous avons fait usage d'images (dessins et photos) pour illustrer notre exposition. Nous avons donc consulté des articles sur la propriété

intellectuelle, afin de protéger notre site internet et nos panneaux d'exposition. Dans cette partie du travail, nous avons fait :

- La description du projet ;
- Les noms de domaine ;
- Le processus pour déposer une marque ;
- Le contenu du site web ;
- La responsabilité des contenus mis en ligne ;
- Les obligations sur les informations des internautes.

En propriété intellectuelle, j'ai eu le privilège de m'occuper de la partie processus pour déposer une marque. Ils convient donc de remplir une fiche de déposition de marque tout en respectant la démarche. Ainsi, il est important de connaître les classes dans lesquelles est inclus notre marque afin d'éviter des ressemblances, où nous seront contraint de changer ou de trouver un arrangement.

Recommandation

Un travail en équipe n'a pas toujours été facile. Nous sommes réunis avec chacune sa personnalité, ses qualités, mais aussi avec nos forces et nos faiblesses. Dans un projet, le management des connaissances est nécessaire, sachant que manager c'est diriger, prévoir, entreprendre et s'adapter aux situations.

Se trouvant dans une promotion riche en échange interculturel, il est d'une importance de s'adapter à l'autre (barrière linguistique, géographique, culturelle...).

La communication interne est très importante dans une équipe. En se basant sur la définition de la communication, c'est entre deux bornes : un émetteur et un récepteur. Elle est constituée d'un ensemble de code qu'il faut décoder, et seuls les membres de la tribu ont la solution pour décoder le message. Juste pour dire que durant notre travail en équipe, nous avons entendu des mots qui choquent et c'est des choses à éviter. Une bonne communication permet :

- La cohésion ;
- La complémentarité ;
- L'harmonie entre les membres de l'équipe.

Dans une promotion comme la nôtre, les systèmes d'enseignement d'où nous sommes issus sont radicalement opposés. Par exemple je suis très en retard en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication et cela peut constituer un malaise si les membres de l'équipe n'ont pas le sens de l'interculturalité.

Pour finir, pour une bonne équipe de travail, il faut inclure une formation ou un séminaire en stratégie, en communication. Mais aussi organiser des événements ou des manifestations en dehors des cours. L'objectif est de marquer l'esprit des étudiants, pour une année universitaire mémorable, et qu'ils soient tous motivés, stimulés, formés, pour relancer une dynamique de

groupe au sein de leur promotion et des équipes de travail. L'intégration des étudiants étranger est nécessaire, afin d'apporter des améliorations aux travaux futurs, au bénéfice des étudiants, de l'université et des entreprises recruteur.

Bibliographie

Ouvrages

BAILLEUL, David, *le service public local du tourisme*, Ed Lextenso, Paris 2010.

CHAUMET-RIFFAUD, Claude, *Le tourisme, service public et enjeu économique*, Ed Papyrus, 2005.

Conseil National du Tourisme, *Le tourisme, outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable ?* Paris, Ed la documentation Française, 2005.

JALBERT, Lizette, *La décentralisation enjeux et perspective*, version numérique, 1991.

Konrad Adenauer Stiftung, *Comprendre la décentralisation et le développement local : de l'acte 1 à l'acte 3 de la décentralisation*, Livret n°1 Août 2013.

MONEREAU, Michel, *Management des organisations touristiques*, Rosny-Sous-Bois, Ed Bréal, 2008.

PAQUET, Gilles, *Qui a peur de la gouvernance décentralisée ?*, Ed Presse de l'Université Laval, 2006.

IBIKOUNLE, Salami, Yacoubou, *Politiques d'éducation / formation et coopération internationale décentralisée au Bénin*, Ed L'Harmattan, 2016.

Rapport

Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie du Sénégal, *enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Sénégal*, 2010.

Assemblée nationale française : *Conseillers en gestion du patrimoine*, Juillet 2011.

Conférence mondiale du tourisme durable, charte du tourisme durable, réunis à Lanzarote, en Espagne les 27 et 28 Avril 1995.

Conseil d'analyse économique : *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, Paris 2011.

Conseil économique et social du Sénégal : *Stratégie de développement d'un tourisme haut de gamme*, par la commission du tourisme, de la culture de l'artisanat et du sport, 2011.

Conseil pour le développement de la recherche en science social en Afrique : *les défis du développement local au Sénégal*, Ed CODESRIA, 2008.

Conseil régional de Ziguinchor : *Plan régional de développement intégré*, 2005.

Coopération France-Sénégal : *Le fonds social de développement de la Casamance*, Manuel de procédure.

Initiative, prospective agricole et rurale : *Acte III de la décentralisation*, Dossier de presse, 2013.

Inspection générale des finances : *L'apport de la culture à l'économie en France*, Paris, Décembre 2013.

FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : *La décentralisation au Sénégal*, Volume 1.

Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales : *Aménagement du territoire et développement territorial : horizon 2022*.

Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, *concertation nationale sur l'acte III de la décentralisation : recueil d'informations pratiques sur la gestion des collectivités locales au Sénégal*, Dakar le 15 Septembre 2014.

Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales : *Code des collectivités locales*, Journal Officiel, Décembre 2013.

Ministère de l'économie du Sénégal : *Programme de relance des activités économiques de la Casamance*, 2001.

Programme national de développement local au Sénégal : *Clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation*, Janvier 2011.

Service régional de la statistique et de la démographie de Ziguinchor : *Situation économique et sociale de la région de Ziguinchor*, juillet 2011.

UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, adoptée par la conférence générale de Paris, le 16 novembre 1972.

Webographie

Sdt.unwto.org/fr/content/définition

Annexes

Guide d'entretien pour les élus locaux

Sexe : Origine :

Nom : Religion :

Prénom (s) : Niveau d'instruction :

Age : Nombre de mandat :

Profession : Parti politique :

- 1) Quel poste occupez-vous dans la commune ?
- 2) Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de votre fonction ?
- 3) Est-ce que les moyens suivent pour mener à bien votre mission ?
- 4) Avez-vous des solutions pour résoudre vos problèmes ?
- 5) Que pensez-vous de l'acte III de la décentralisation ?
- 6) Le transfert de compétence impact-il sur le développement de la commune ?
- 7) Existe-t-il des compétences sur lesquelles la commune a du mal à prendre en charge ?
- 8) Que pensez-vous du patrimoine et tourisme ?
- 9) Existe-t-il des infrastructures touristiques dans la commune ?
- 10) Avez-vous une politique touristique dans votre commune ?

- 11) Pensez-vous développer des activités touristiques dans votre commune ?

- 12) Avez-vous des partenaires dans le domaine du tourisme en particulier et du développement en général ?

- 13) Est- il important pour vous de bénéficier d'un renforcement de capacité dans le domaine du tourisme ?

- 14) La bonne prise en mains des compétences transférées peut-elle être un atout pour le tourisme ?

- 15) Quelles sont vos relations avec les représentants de l'Etat dans votre commune ?

- 16) Participent-ils au développement de la commune ?

- 17) Les fonds de dotations de l'Etat sont-ils suffisants pour prendre en charge la politique de développement de la commune ?

- 18) Les taxes que votre commune prélève sur les activités économiques sont-elles importantes ?

- 19) Etes-vous optimiste pour un développement local fait par la population et pour la population ?

PHOTOS

Infrastructures :

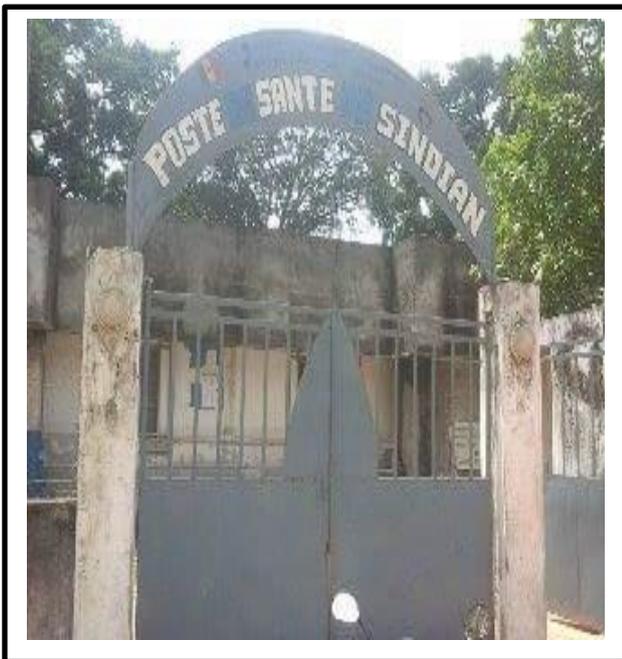
Panneaux d'entrée dans la commune



La Sous-Préfecture de Sindian



Le poste de santé de Sindian



La maternité



La Poste de Sindian



La caisse d'épargne et de crédit



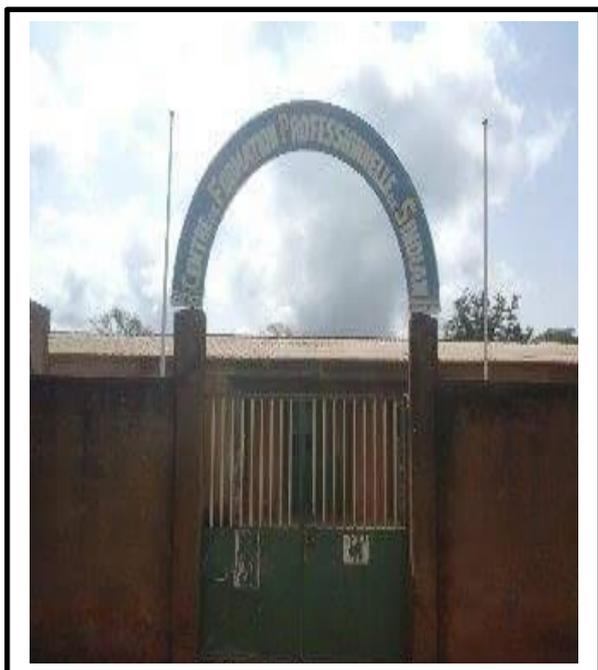
Le marché de Sindian



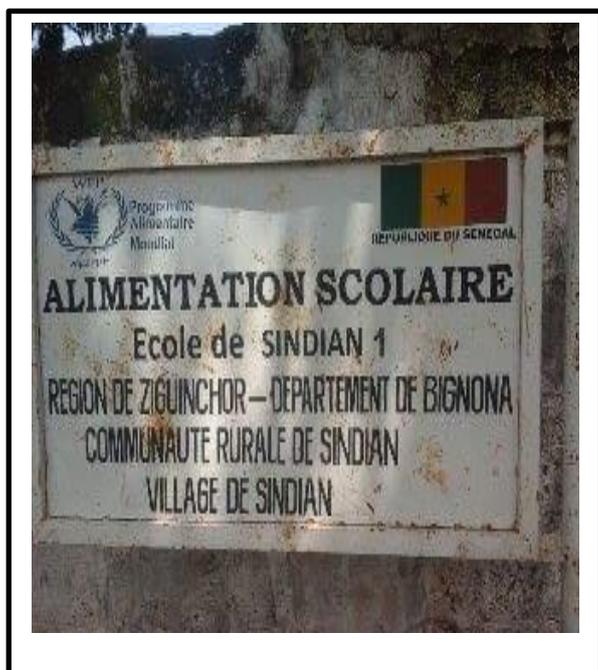
La case des femmes



Centres de formation professionnelle



Coopération entre les organismes internationale et les établissements d'enseignement



Jeunesse et sport:

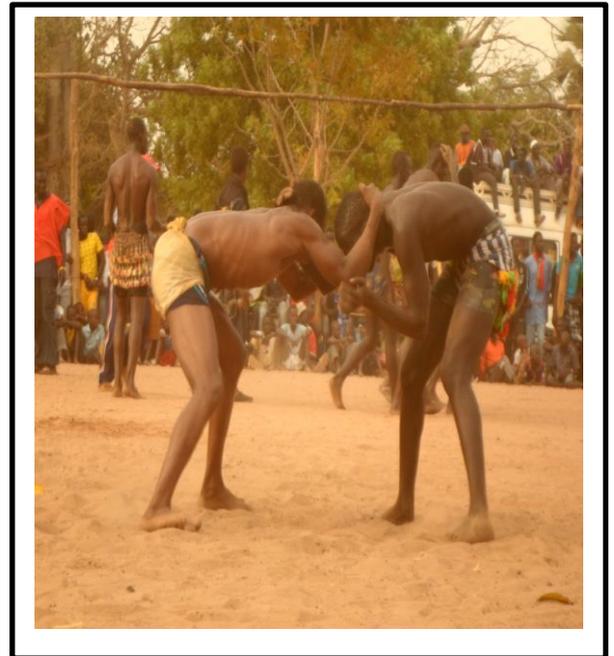
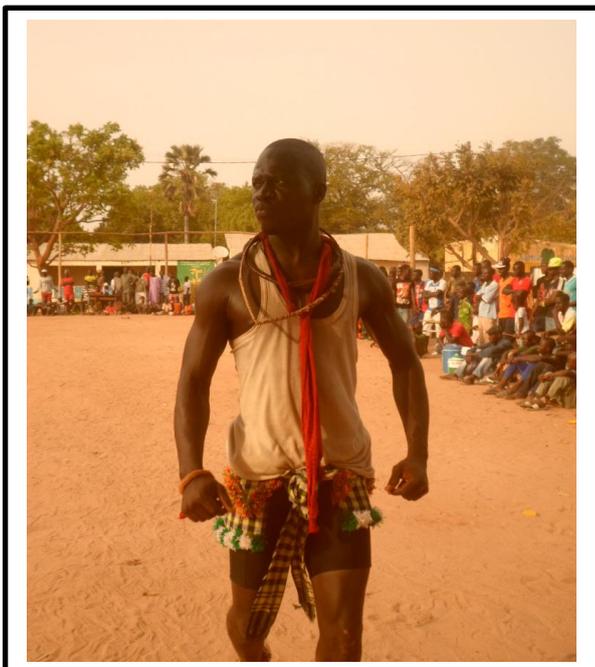
Foyer des jeunes de Sindian



Une ASC de Sindian



La lutte traditionnelle



Culture :

Les cérémonies d'initiations

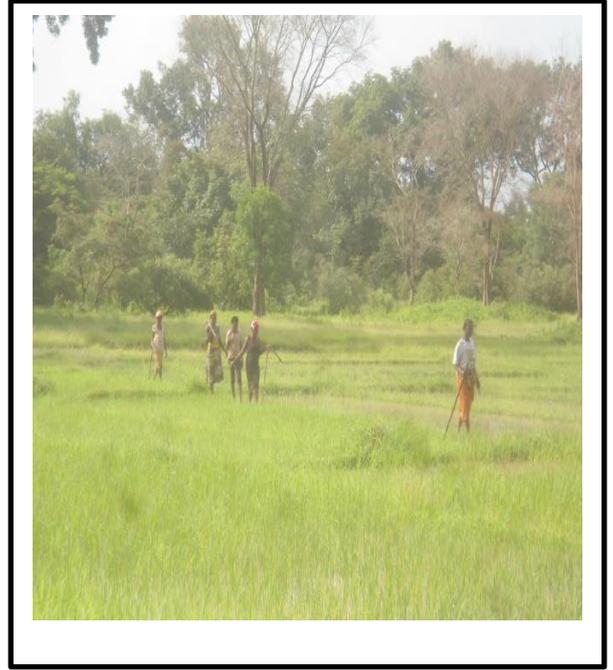


La rencontre entre les initiés et leurs mères, après des semaines dans le bois sacrés

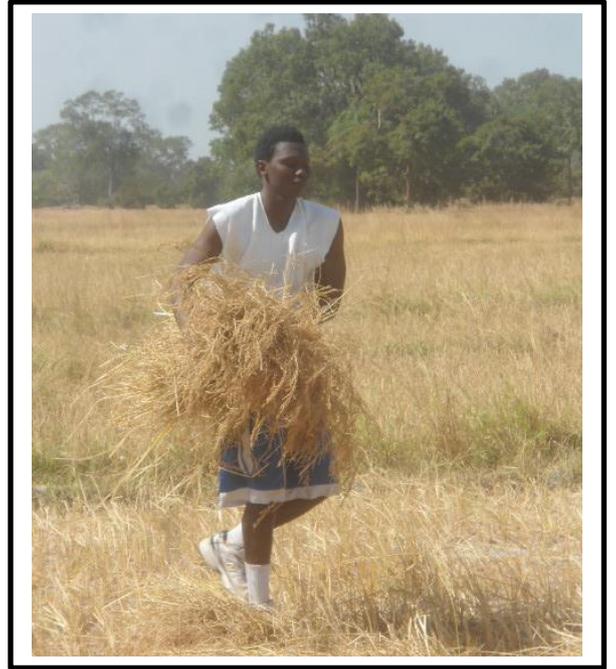


La riziculture :

Le travail des femmes dans des champs rizicoles



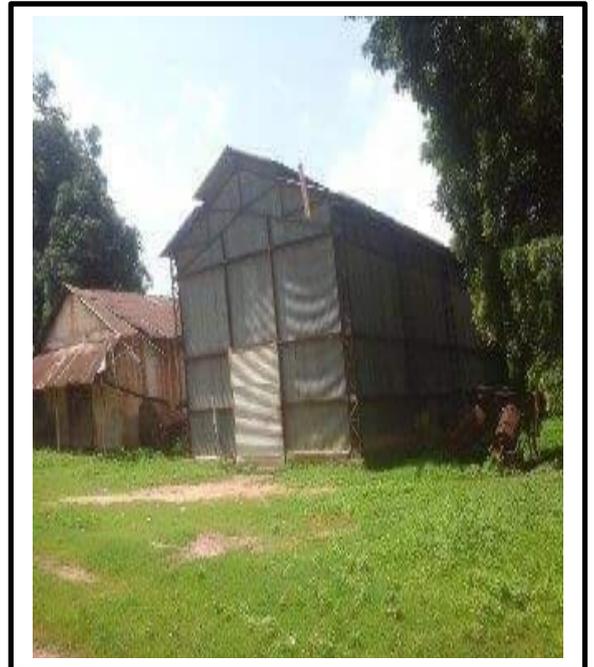
La récolte du riz



Un jardin de mangues



Magasin de stockage d'arachide



Un exemple de circuit touristique

8h - 8h30 : Petit déjeuner au restaurant gargote de la place.

8h30 - 9h : Visite de l'école primaire de la commune de Sindian.

Elle fut construite en 1936, avec comme instituteurs des Français et quelques Sénégalais. Cette école a participé à la formation de plusieurs cadres de cette zone.

9h – 10h : Visite de la maison du premier chef de canton de Sindian.

Les français avaient mis en place une organisation administrative pour gérer le territoire qui dépend de l'administrateur colonial. Celui-ci rendait la justice, ordonnait la collecte des impôts, recrutait les hommes pour l'armée coloniale et décidait sur la politique agricole de la colonie. Les chefs de cantons étaient chargés d'exécuter et d'appliquer à la règle les décisions des Français. Quand ils refusaient de collaborer, les colons les faisaient arrêter ou les remplaçaient par d'autres qui acceptaient de se soumettre à l'administration. De la colonisation à l'indépendance, la zone de Sindian avait connu quatre chefs de cantons. Ousmane Yoro BADJI fut le premier chef de canton et le plus connu de la jeune génération car, de par ses œuvres, on raconte aussi son sens du commandement.

10h – 11h : Visite de la maison du marabout Cheikh Ousmane Sountou BADJI.

Zone animiste, le marabout a réussi à convertir à l'Islam la majorité de la population.

11h – 11h30 : entretien avec Samboudiang BADJI, patriarche du village.

11h30 – 12h : Visite du jardin potager des femmes.

12h - 13h : Visite des places mythiques de la commune avec ses composants :

- Les puits, qui ont été creusés par les Bainounck premiers occupants du village. Ces derniers en quittant le village ont légué les puits aux nouveaux habitants de Sindian. Il y a de ses puits utilisables jusqu'à présent mais d'autres ont disparus par manque d'entretien.
- Les fromagers sont devenus jusqu'à présent les lieux de cultes. Si les cérémonies traditionnelles arrivent les sages se dirigent vers ses fromagers pour avertir les ancêtres. Il y a aussi le rônier de Kai où la famille fait des offrandes en cas de difficultés. Donc on verse le plus souvent le vin de palme et le sang d'un animal sous forme de sacrifice.

13h - 14h : Pause Déjeuner

14h - 15h : Visite de la case de Bakolong BADJI.

Comme le raconte la tradition, il est monté au ciel dans les années 1890. Une cérémonie de commémoration est organisée tous les ans par sa descendance. Il est possible donc de visiter sa case et l'endroit où il a pris son envol.

15h - 16h30 : Visite à l'atelier de Seydou DIEDHIOU, l'un des plus grands forgerons de sa génération. Nous pouvons y faire des séances de forge traditionnelle.

17h : fin de circuit.

NB : le circuit peut se faire à pied, en VTT ou en voiture.